

# Les nouveaux enjeux de notre coopération

## **RAPPORT D'ORIENTATION**

*Journées Nationales Afdi  
du 4 au 6 avril 2000  
à Loctudy*



# Sommaire

Avant propos	1
Introduction	3
<b><u>1<sup>ère</sup> partie</u></b>	
1. LA GENEALOGIE DU MOUVEMENT AFDI : ASSUMER SES ORIGINES	7
2. LA NOUVELLE APPROCHE DE LA PROFESSIONNALISATION AGRICOLE : SORTIR DE LA CLANDESTINITE	7
3. LA CHARTE DU PARTENARIAT : UN PAS EN AVANT POUR LA COHERENCE DE L'ACTION	8
4. PEUT-ON COOPERER SANS VALEURS EXPLICITES ? L'AGRICULTURE PAYSANNE POUR CONFORTER UNE MONDIALISATION REGULEE	8
<b><u>2<sup>ème</sup> partie</u></b>	
1. ENJEUX ET NEGOCIATIONS INTERNATIONAUX : COOPERER POUR LES RENDRE ACCESSIBLES AUX ACTEURS PAYSANS DU SUD	13
1.1. Les alliances ne se décrètent pas	13
1.2. Un fondement à la réflexion	14
1.3. Transformer les politiques agricoles	15
1.4. Définir la mission d'Afdi	17
2. DEVELOPPEMENT LOCAL : LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT SE CONSTRUISENT A LA BASE	18
2.1. Au travers des partenariats décentralisés nous contribuons au développement local	18
2.2. L'action locale doit servir une finalité plus large	18
2.3. Les nouvelles dimensions du partenariat Afdi au travers de la coopération décentralisée	19
3. LES ORGANISATIONS PAYSANNES ET PROFESSIONNELLES ONT DES DIMENSIONS MULTIPLES : SOCIALE, ECONOMIQUE ET POLITIQUE	21
3.1. Le savoir-faire des paysans français	22
3.2. Programmes de professionnalisation	23
3.3. La privatisation des filières et la gestion des services	27
3.4. Quelle assise institutionnelle pour les OP ?	32
3.5. Entre le développement local et les enjeux internationaux	34
4. COOPERATION MULTILATERALE : UN PASSAGE AUJOURD'HUI INCONTOURNABLE	35
4.1. Un axe politique : valoriser le projet agricole français et européen face aux politiques de coopération internationale.	36
4.2. Un axe opérationnel et financier	36
<b><u>3<sup>ème</sup> partie</u></b>	
1. LA CONVENTION D'OBJECTIFS 1997 A 2000 : POUR LA PREMIERE FOIS UNE ENTREPRISE COMMUNE AUX DIFFERENTES EQUIPES AFDI	39
1.1. Des acquis	39
1.2. Mais il reste des marges de progrès à réaliser	40
1.3. Une grande question demeure : l'engagement réciproque entre Afdi et les OPA	40
2. L'EVALUATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS : UNE NECESSITE POUR NOUS MEMES ET NOS PARTENAIRES AVANT MEME L'EXIGENCE DES BAILLEURS DE FONDS	40
2.1. Ce que nous disent les évaluations sur " les échanges paysans "	41
2.2. Ce que nous attendons de l'évaluation de la Convention d'Objectifs. : accepter l'inconfort	42
3. 2001 A 2004 : UN NOUVEAU PLAN D'ACTION	44
3.1. A partir des axes stratégiques, les choix d'action devront être sélectifs	44
3.2. Accroître et adapter nos compétences professionnelles dans le cadre des partenariats avec les OP du Sud	45
3.3. Le " mouvement " Afdi : un " outil " intelligent pour les OPA	47
3.4. Jouer la carte du partenariat avec d'autres acteurs du développement international	48
3.5. Restructurer le mouvement Afdi pour plus d'efficacité et d'engagement	48
3.6. L'architecture des moyens pour conduire le Plan d'Action	51
Pour conclure une invitation au débat	53



# Avant-propos

**Les Journées Nationales d'Afdi du 4 au 6 avril 2000 vont s'appuyer sur le présent Rapport d'orientation.** C'est une démarche peu habituelle au sein de notre mouvement. Trop formaliste pour certains, elle s'est cependant imposée aux responsables régionaux réunis lors de la commission nationale en septembre 1999, puis aux administrateurs nationaux.

En effet, nous devons faire face aujourd'hui à des enjeux trop importants sur le terrain du développement international, pour laisser le soin à l'improvisation de déterminer par défaut nos orientations d'actions et les axes stratégiques de notre coopération. Il en va de notre positionnement futur dans le paysage agricole français et européen. Plus encore, les Organisations Paysannes du Sud partenaires sont en droit d'exiger une clarification de nos interventions avec eux. Certaines d'entre elles ont formulé ce souhait ces dernières années.

**Un travail préparatoire a donc été entrepris par un comité de pilotage composé de 15 femmes et hommes,** engagés dans l'action d'Afdi aux échelons locaux et nationaux : ils ont réfléchi – à raison de deux journées par mois depuis novembre 1999 - en fonction de leurs expériences de la coopération internationale et de leurs engagements associatifs et professionnels. En ce sens, ils sont représentatifs de la « diversité Afdi », à la fois mouvement militant et outil de la coopération de la profession agricole française.

**Cette réflexion a été très largement ouverte aux contributions extérieures :** ONG de développement, chercheurs, institutions publiques, responsables nationaux des OPA. Il s'agissait de poser un principe de départ : les nouvelles perspectives de coopération devaient prendre en compte l'environnement large du développement au sein duquel Afdi évolue.

**Enfin ce rapport reprend très largement les travaux, les échanges et les réflexions capitalisées au cours de ces dernières années** dans les multiples lieux où les agriculteurs français et leurs collègues du Sud ont confronté leurs expériences et leur façon de concevoir leur partenariat : groupes de travail géographique et thématique, commission nationale et Journées Nationales, rencontres inter-paysannes, etc...

➤ L'objet de ce rapport est avant tout d'ouvrir le débat des Journées Nationales. Les orientations qu'il dessine sont formulées pour être discutées, amendées puis adoptées par l'ensemble des composantes du mouvement Afdi : associations départementales et régionales, OPA fondatrices. Au-delà du rapport lui-même, c'est ce débat qui déterminera en profondeur ce que nous entreprendrons dans les années à venir.



# Introduction

*Pour agir, il faut penser et savoir où l'on se projette.*

**Les trois grandes parties de ce rapport s'efforcent d'accompagner ce cheminement.**

**Penser** : pour coopérer, il faut des valeurs explicites. Nous agissons au Sud en fonction de ce que nous sommes au Nord et voulons valoriser : des agriculteurs attachés à leurs terroirs, participant au développement économique et social de leur environnement local, national et européen. Nous participons au développement du Sud parce qu'il concerne notre propre avenir.

**Ce sont les valeurs d'une coopération paysanne avec les Pays en Développement présentées dans la 1<sup>ère</sup> partie.**

**Se projeter** : c'est l'horizon de nos actions. Il est aujourd'hui déterminé par les transformations de notre environnement international et par les dynamiques du monde rural dans les PED. Nos grandes orientations vont se dessiner en fonction de l'horizon :

- des enjeux agricoles internationaux et de leur impact sur les paysanneries du Sud ;
- du développement local et de la citoyenneté dans le monde rural ;
- de l'organisation paysanne et professionnelle ;
- de l'impact croissant de la coopération multilatérale.

**Ce sont les axes stratégiques de notre coopération proposés dans la 2<sup>ème</sup> partie.**

**Agir** : avec la Convention d'Objectifs de 1997 à 2000, nous avons entrepris une démarche fédératrice de coopération au sein du mouvement Afdi. Faut-il aujourd'hui la poursuivre ?

**La 3<sup>ème</sup> partie nous invite à tisser le lien de la Convention d'Objectifs au Plan d'Action 2001/2004.**

## **OP ou OPA ? Quelques précisions.**

Les démarches collectives et l'organisation du monde rural sont au centre de nos débats. Par simplification d'écriture, nous parlerons le plus souvent des :

- **OP** quand il s'agit des organisations du Sud,
- **OPA** pour celles du Nord.

Cette indication ne prédétermine en rien la nature paysanne, professionnelle ou les deux à la fois, de ces organisations. Elle relève d'un usage assez commun sans que cet usage soit forcément admis par tous. Preuve que la question demeure largement ouverte : chez nous comme au Sud, il ne nous appartenait pas de trancher à priori cette question !



# **1<sup>ère</sup> partie**

**Les valeurs d'une coopération paysanne  
avec  
les Pays en Développement**



## 1. La généalogie du mouvement Afdi : assumer ses origines

La création d'Afdi en 1975 correspond à un événement précis : la sécheresse au Sahel. C'est alors que les OPA ont lancé l'idée d'un prélèvement de 1/1000 de la production céréalière pour des actions de solidarité avec les PED.

Ainsi, de façon un peu péjorative et montrer que l'on a évolué, on qualifie Afdi du passé de " mouvement caritatif ".

Ce qualificatif est paradoxal au regard des valeurs portées par les fondateurs d'Afdi. La génération qui a lancé le mouvement faisait référence à une " école de vie " : **un projet économique pour l'agriculture française au service de valeurs sociales**, opposé à l'idée d'assistanat. Ce projet peut se résumer en trois expressions : agriculture familiale (concilier efficacité économique et progrès de l'homme), responsabilité (agriculteur libre et responsable de ses choix) et organisation (la performance s'acquiert et se gère en commun).

Ces valeurs ont déterminé dès l'origine un mode de partenariat fondé sur une solidarité inter-paysanne. Au milieu des années 80, des réflexions ont été conduites par les militants d'Afdi, quant aux effets néfastes de l'aide alimentaire sur le développement de l'agriculture dans les PED. Ces réflexions ont permis de faire évoluer l'approche du milieu professionnel français quant au droit des paysans du Sud à développer une production alimentaire pour les populations de leurs pays.

On pourrait en déduire que **l'action de coopération Afdi a été portée par ce courant de pensée** : c'est en grande partie vrai dans les faits, parfois dit, rarement écrit (les statuts parlent de " solidarité active " mais ne disent pas sur quoi cette solidarité se fonde). **Comme si " il fallait faire, mais sans le dire "**. Les militants qui se sont aventurés à tenter de l'explicitier et à réfléchir sur l'évolution du " projet agricole français " en lien avec les agricultures du Sud, ont rencontré quelques difficultés de compréhension au sein des grandes institutions professionnelles.

## 2. La nouvelle approche de la professionnalisation agricole : sortir de la clandestinité

A partir de 1992, cette nouvelle approche qui va impliquer Afdi en profondeur, se caractérise par :

- ◆ une ouverture des Etats et de leurs administrations à des démarches autonomes d'organisation et de représentation des agriculteurs ;
- ◆ une démarche ciblée et volontariste de la Coopération publique française pour soutenir la professionnalisation agricole dans certains PED ;
- ◆ le partenariat établi avec Afdi pour mettre en œuvre des programmes de professionnalisation avec deux axes prioritaires : accompagner des démarches professionnelles (exercice du métier), faciliter la concertation Etat–Profession (les CPC). Ce concept étant celui du développement agricole français, Afdi pouvait saisir une **opportunité sans précédent de mettre en œuvre une coopération** à présent

officiellement reconnue, **ciblée sur la reconnaissance de l'agriculteur comme acteur central du développement.**

Mais du coup, il fallait aussi faire preuve d'une **capacité à coordonner des compétences professionnelles.** Afdi s'expose à être **interpellée sur " l'efficacité " de son action.**

### **3. La Charte du Partenariat : un pas en avant pour la cohérence de l'action**

La Charte du Partenariat apparaît comme le fruit de cette évolution, qui s'efforce de concilier :

- ◆ une coopération décentralisée, valorisant l'implication d'équipes locales en France auprès des groupes locaux au Sud ;
- et
- ◆ une approche commune privilégiant – par l'échange et la coopération - l'expérience et les pratiques professionnelles plutôt qu'une assistance matérielle ou financière.

La Convention d'Objectifs 1997-1999 est le prolongement opérationnel de la Charte. Pour la première fois de son " histoire ", le mouvement Afdi se dote d'un Plan d'Action qui – à partir de finalités et d'objectifs communs – définit des modalités d'action et rassemble des moyens mis en œuvre par les différentes équipes Afdi.

### **4. Peut-on coopérer sans valeurs explicites ? L'agriculture paysanne pour conforter une mondialisation régulée**

Les programmes de professionnalisation, la Charte et la Convention d'Objectifs sont des supports pour l'action : ils ne disent pas de façon explicite les motifs de la coopération entre les agriculteurs français et les agriculteurs des PED.

Pour se fixer de nouvelles orientations, ne faut-il pas (re)définir les valeurs qui fondent cette coopération ? Dans l'espace (différentes régions du monde) et le temps (évolution historique de l'activité agricole), les agricultures ont été et sont multiples. Elles correspondent peu ou prou à des modèles qui poursuivent des logiques dissemblables.

Notre " expérience " est elle-même attachée à un modèle d'agriculture qui se distingue tout à la fois du système autarcique de production, du kolkhoze et de l'unité industrielle de production intégrée au marché.

Dans la période actuelle, au fil des restructurations de la décennie écoulée et de l'impact de la mondialisation, sur quel projet agricole se fonde la coopération Afdi ?

**Deux réponses à cette question peuvent être confrontées :**

⇒ **Une réponse institutionnelle : celle des OPA fondatrices.**

Une certaine logique voudrait que le projet agricole permettant de fixer les axes de la coopération Afdi, soit celui énoncé par ces OPA. Mais plusieurs débats traversent aujourd'hui le monde agricole, entre :

- une agriculture multi-fonctionnelle : produit, emploi, territoires ;
- une agriculture exportatrice, soumise aux règles du marché mondial ;
- et la recherche d'une synthèse des deux.

Cette synthèse est recherchée par les OPA, en œuvrant pour une PAC offrant des outils diversifiés pour garantir ce projet (une agriculture multifonctionnelle préservant des capacités exportatrices).

⇒ **Une réponse militante : les personnes engagées dans l'action.**

Bien peu d'entre elles admettent aujourd'hui n'être que des " instruments coopérants " au service des OPA fondatrices. Elles revendiquent leur liberté dans l'engagement et la pluralité de l'action professionnelle, d'autant que les réponses officielles au projet agricole semblent souvent battues en brèche par des réalités et des comportements locaux et économiques très diversifiés.

Il s'agit apparemment d'une réponse " par défaut " : *" nous sommes incertains sur nos propres modèles de développement, comment aller en promouvoir un plus qu'un autre auprès de nos collègues paysans du Sud ? "*

Il en résulte tout de même un principe plus actif en terme de coopération : prendre l'individu tel qu'il est dans son environnement, l'accompagner dans son désir de progrès quand il se manifeste (sans le prédéterminer, ni surtout l'imposer), veiller à ce que la motivation individuelle s'inscrive dans un projet social plus large.

⇒ **Risquer la synthèse ?**

Sans définir son propre projet pour l'agriculture, Afdi doit bien énoncer celui auquel se rattache son activité, et ce faisant, risquer de ne pouvoir contenter la totalité des nombreuses composantes qui caractérisent le monde agricole contemporain.

Entre un certain courant professionnel et l'engagement militant, la synthèse la plus évidente semble reposer sur la **promotion de l'agriculture paysanne** que l'on pourra décliner selon les modalités suivantes :

- ◆ des pratiques agricoles fondées sur une répartition des moyens de production et d'accès aux ressources (des unités de production nombreuses et réparties sur les terroirs) ;

- ◆ la prééminence de l'individu sur les structures : celles-ci apportent une « plus-value » aux initiatives prises par chacun mais sont librement créées, choisies et gérées par les personnes ;
- ◆ la recherche du compromis entre performance économique, bien être social (la productivité ne doit pas être destructrice d'emploi) et une gestion raisonnée des ressources naturelles.

L'agriculture paysanne est un puissant levier de développement économique et social (elle n'exclut pas les restructurations pour autant que celles-ci s'effectuent par un transfert progressif vers de nouvelles activités économiques génératrices d'emplois) mais elle ne peut s'imposer durablement face aux " lois naturelles " d'une économie mondialisée.

Il lui faut s'adosser à des politiques agricoles délimitées dans des espaces régionaux protégés, c'est-à-dire des espaces socio-économiques ayant sur le plan interne des niveaux de productivité homogènes et privilégiant la production et l'échange économique au sein de cet environnement (niveau des prix sur le marché interne, protection en externe).

Le premier débat d'orientation porte donc sur l'identité du projet agricole auquel se réfère Afdi, sans lequel aucun des axes stratégiques de coopération ne pourra être défini avec suffisamment de précision.

Ce débat a jusqu'à présent pu être différé parce qu'il semblait peu interférer dans le contexte africain de la coopération Afdi.

Or, les signes caractérisant les changements socio-économiques se multiplient :

- ◆ croissance démographique des zones urbaines ;
- ◆ transformation des systèmes de production agricole dans certaines filières d'exportation et émergence de l'agro-business ;
- ◆ impact de l'ajustement structurel sur les différenciations sociales ;
- ◆ questionnement au sein de certaines OP sur la finalité de la coopération avec les agriculteurs français (buts de la professionnalisation) ;
- ◆ réactions de certains Etats africains lors de la conférence de Seattle.

De plus en plus, Afdi sera amené à se positionner face à des acteurs du développement rural dans les PED ne poursuivant pas tous le même objectif. La seule façon d'opérer alors un choix autrement que par le fait du hasard ou de l'intuition (et donc de commettre des erreurs), sera de se référer à certaines valeurs partagées avec ces interlocuteurs.

➤ **Renforcer ou s'associer à des mouvements sociaux-professionnels qui défendent, en plusieurs régions du monde, le développement de l'agriculture paysanne, constitue l'alternative claire à la concentration des moyens de production entre les mains d'un nombre toujours plus réduit d'opérateurs économiques. Participer à ce projet donne alors un sens à l'action d'Afdi.**

## **2<sup>ème</sup> partie**

### **Les axes stratégiques de notre coopération**



## 1. Enjeux et négociations internationaux : coopérer pour les rendre accessibles aux acteurs paysans du Sud

L'échec de la conférence de Seattle a agi comme un électrochoc un peu rapidement interprété comme la " victoire " de la société civile et des pays pauvres face aux oligarchies économiques.

Mais on ne peut à la fois dénoncer les effets néfastes de la dérégulation des marchés et ne pas militer pour restaurer des espaces de négociation permettant aux nations d'établir des règles justes pour les échanges économiques et commerciaux.

*“ Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est le droit qui affranchit ”  
(Lacordaire)<sup>1</sup>*

Les PED ont aussi besoin d'un cadre réglementaire international pour équilibrer des leviers économiques et financiers (directs ou indirects) dont leurs Etats et leurs entreprises ne disposent pas pour intervenir sur le marché mondial.

Reste à savoir comment la position adoptée par ces pays dans les négociations internationales prend en compte le poids de leurs populations rurales et leurs aspirations. C'est évidemment le rapport de force entre les composantes socio-économiques nationales qui va influencer sur ce positionnement porté par les représentants gouvernementaux. Les influences vont être multiples :

- ◆ celle des institutions financières internationales qui plaident l'orthodoxie libérale et la conditionnent à leurs aides aux économies nationales ;
- ◆ la pression des populations urbanisées qui revendiquent un accès aux produits alimentaires au meilleur coût ;
- ◆ les opérateurs économiques dont certains ont misé sur les opportunités du marché mondial au travers de complexes agro-industriels d'import et d'export.

Le monde rural et la paysannerie – historiquement et “ naturellement ” éclatés dans l'espace – ne pèseront au sein de ce rapport de force, qu'en se structurant de telle façon qu'ils deviennent un véritable enjeu politique et économique à la mesure de leur poids démographique.



A cet égard, la recherche d'alliances entre l'Europe et certains PED demeurera un jeu de dupes s'il n'existe pas dans ces pays une véritable concertation entre l'Etat et une profession agricole formée et organisée, à l'image de celle qui doit continuer d'exister dans nos pays et qui constitue un des fondements de la démocratie.

C'est là un élément essentiel d'une coopération entre professions agricoles qui doit contribuer, non pas à déterminer la position prise par les représentants publics des PED dans les négociations internationales, mais à légitimer celle définie par leur société civile.

### 1.1. **Les alliances ne se décrètent pas : elles se construisent par l'analyse des intérêts respectifs**

---

<sup>1</sup> Henri LACORDAIRE : dominicain français du XIXème siècle.

La première condition pour rendre efficace cette démarche repose sur le niveau de confiance réciproque entre partenaires. Il serait naïf (les OP du Sud ne le sont pas) et en définitive contre-productif de faire croire au recouvrement total des intérêts. A tout le moins, c'est bien une analyse objective et détaillée des intérêts respectifs qui peut constituer le socle de ces alliances.

Très concrètement, la question des subventions aux exportations est régulièrement mise en avant (y compris par certaines OP africaines) pour contester la bonne foi du projet européen vis-à-vis des pays ACP. Or l'analyse est très incomplète sur ce plan (hormis l'étude réalisée il y a 5 ans sur les exportations européennes de viande bovine en Afrique de l'Ouest) et son insuffisance contribue à l'érosion de la confiance accordée au projet global que l'Europe est en droit de faire valoir, notamment vis-à-vis des PED.

Des réflexions approfondies doivent par conséquent être conduites sur la base d'études et d'analyses réalisées objectivement avec la participation des acteurs professionnels européens et ceux des PED. Pour éviter les faux débats et couper court aux slogans, sachons communiquer sur des bases concrètes et réelles.

## **1.2. Un fondement à la réflexion : les espaces politiques et économiques protégés**

On évalue la population d'actifs agricoles dans le monde à 1,3 milliard de personnes. D'un côté, 1 milliard d'agriculteurs (75% des actifs agricoles) dans les PED cultive manuellement en moyenne 1 ha pour une productivité de 10 quintaux de grains. A l'autre extrémité, 20 à 30 millions d'agriculteurs dans les pays riches (2 à 3% des actifs) ont une production nette de 5000 quintaux par travailleur récoltés sur 150 à 200 ha. avec des systèmes de production motomécanisés et chimisés.

Le fossé béant entre ces niveaux de productivité (rapport de 1 à 500) n'a évidemment aucune chance d'être comblé en laissant faire les lois du marché mondial : l'alignement des prix s'opère en fonction du niveau de productivité le plus élevé, à un niveau qui maintient en deçà du seuil de survie les familles paysannes des PED. Ce seuil de survie se caractérise par :

- ◆ un accroissement de l'écart relatif entre le prix des produits agricoles et celui des autres biens de consommation et d'équipement qui entraîne le cercle vicieux de l'appauvrissement ;
- ◆ et évidemment, une incapacité à investir pour s'accrocher au " cercle vertueux " des gains de productivité.

L'orthodoxie du libéralisme et les vertus du marché mondial sont ainsi une aberration pour le monde rural qui constitue la majorité de la population mondiale.

Il n'existe évidemment pas de solution miracle et surtout immédiate à une situation aussi dégradée sur le plan socio-économique. Mais, pour autant, un principe élémentaire devrait s'imposer : le développement dans l'équité repose sur l'ajustement des niveaux de productivité au sein d'espaces économiques homogènes. Le prix payé au producteur joue un rôle directeur qui détermine sa capacité à investir pour s'adapter aux nouvelles conditions de son environnement technologique et socio-économique. C'est ce principe qui a prévalu avec la Politique Agricole Commune et permis d'opérer les restructurations au sein de l'activité agricole à un rythme socialement admissible.



Pour les agriculteurs européens, le fondement de la réflexion sur leur partenariat avec les autres paysanneries du monde et notamment celles des PED devrait à l'évidence porter sur cette approche des espaces régionaux protégés qui fait du système européen et de sa politique agricole une référence concrète.

De nombreux arguments sont opposés à cette approche. Les politiques d'ajustement structurel de la décennie écoulée ont signé l'échec des politiques nationales de régulation des prix et l'abandon quasi général des offices étatiques par produits dans les pays africains.

La question porte évidemment sur la capacité nouvelle qu'auront ces pays à inscrire leurs politiques de développement au sein d'espaces sous-régionaux permettant de jouer plus efficacement la complémentarité des économies et d'élargir des marchés trop étiqués dans les cadres nationaux.

Le renforcement des institutions régionales telles que la CEDEAO<sup>2</sup> et plus récemment l'UEMOA<sup>3</sup>, se heurte à l'absence d'une véritable volonté politique des Etats qui composent ces espaces régionaux. Le Traité de Rome qui a institué la Communauté Européenne, montre que cette volonté politique est le fruit d'une convergence d'intérêts entre les acteurs sociaux et économiques qui composent la société civile et des pouvoirs gouvernementaux acceptant d'orchestrer le débat démocratique.

➤ Or, le constat le plus encourageant de la décennie écoulée est l'émergence de la démocratie en Afrique avec notamment la structuration progressive du monde paysan. Il est significatif qu'aujourd'hui un certain nombre de fédérations nationales paysannes multiplient leurs rencontres sur le plan régional. Face à cette évolution, Afdi doit aujourd'hui être en mesure de répondre aux sollicitations exprimées par les initiateurs paysans de ces forums qui pourraient tirer profit du témoignage de l'engagement professionnel français dans le projet européen.

### **1.3. Transformer les politiques agricoles : un axe de coopération entre acteurs professionnels**

L'adoption de nouvelles politiques agricoles et règles internationales sont-elles un préalable à toute forme d'action permettant d'améliorer l'environnement socio-professionnel de l'activité agricole ? Certains raisonnent ainsi en disant qu'il importe d'abord d'exercer sur la scène internationale une pression sur "les grands décideurs" afin qu'ils adoptent ces politiques.

Ce n'est évidemment pas la démarche poursuivie par Afdi. L'évolution vers des politiques et un environnement économique plus favorables aux paysans résultera en grande partie d'une montée en puissance de l'expression structurée des intérêts du monde rural.

---

<sup>2</sup> CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest.

<sup>3</sup> UEMOA : Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain.

Mais les organisations paysannes ont un rôle difficile à jouer pour assumer cette mission. Elles sont en effet confrontées aujourd'hui à de multiples enjeux, dont le premier est de répondre aux besoins locaux des agriculteurs pour améliorer l'exercice de leur métier (formation, vulgarisation, accès aux marchés, etc.). " Tirer par le haut " ces organisations pour les amener à se positionner face aux politiques agricoles et aux négociations internationales, comporte un risque que nous connaissons bien : conduire quelques élites déconnectées de leur base à s'accaparer d'un débat sans impact sur les préoccupations quotidiennes des familles paysannes.

Le préalable est donc de permettre aux OP d'entreprendre un travail d'information et de formation et de les soutenir en ce sens.

Il s'agira d'une démarche de coopération à moyen terme qui devra s'inspirer pour les étendre, de quelques initiatives prises ces dernières années.

### La commission céréale de l'AOPP au Mali

Au Mali, depuis 15 ans, plusieurs groupes locaux d'agriculteurs se sont organisés autour de banques de céréales pour stocker et commercialiser leur production. Ces actions ont été accompagnées par plusieurs équipes Afdi. Avec la constitution de l'AOPP (Association des Organisations Paysannes Professionnelles), une réflexion s'est engagée au sein d'une Commission céréales réunissant sur le plan national plusieurs de ces groupes locaux. AFDI Meurthe et Moselle a soutenu cette démarche dans le cadre de plusieurs échanges depuis 1997. En France, d'une part, en organisant une rencontre entre producteurs maliens et lorrains afin d'échanger les expériences sur les systèmes de production et les modes de mise en marché. Au Mali, d'autre part, en accompagnant les actions de la Commission céréales en matière de formation et d'information. Les questions internationales ont été présentes tout au long de ces échanges – notamment sur la filière riz – mais les priorités d'action portent avant tout sur l'amélioration des techniques de production et de fertilisation des sols. L'analyse et la réflexion globales conduisent à une action locale.

### Diagnostic de la filière riz à Madagascar : faire remonter les préoccupations paysannes

Le Ministère de l'Agriculture malgache appuyé par la FAO lance en 1999 une grande étude diagnostic de la filière riz. Un premier constat : dans la région du lac Alaotra – un des premiers bassins de production rizicole où la productivité est relativement élevée (usage des intrants chimiques vulgarisé) – les revenus agricoles se sont effondrés depuis 5 ans sous l'effet conjugué de la baisse des prix (conséquence des politiques d'ajustement structurel) et de l'augmentation des engrais importés. Il pourrait en résulter une désintensification de la production. Parallèlement, Afdi provoque plusieurs rencontres inter-paysannes où les OP locales témoignent des problèmes de maîtrise de la filière mais aussi des initiatives pour intensifier la production (techniques SRI, autonomie des systèmes de production, etc.), stocker et commercialiser. L'enjeu est aujourd'hui de croiser ces initiatives et que le diagnostic de la filière conduise à une politique de développement qui intègre ces dynamiques paysannes locales.

### Séminaire de formation AFDI-IFOCAP et rencontre de Ouagadougou (juin 1999) : marchés agricoles et OMC

Pour prolonger les premières discussions des JN de la Madine en 1998, Afdi et IFOCAP ont organisé un séminaire de formation en juin 1999 réunissant des agriculteurs français et africains. La clé d'entrée était celle des filières de production en favorisant la comparaison des expériences et des connaissances professionnelles des participants.

Faisant suite à ce séminaire, le MAE – en partenariat avec plusieurs organismes dont Afdi - a suscité dans un cadre régional (pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre) la rencontre de plusieurs acteurs du développement agricole – responsables professionnels français et africains, administrations agricoles, assistants techniques – pour réfléchir sur les enjeux de la négociation OMC pour les PED. Menée sur un plan régional, la réflexion n'a pas permis de déboucher sur des stratégies prenant en compte les situations locales et nationales. Ces deux initiatives sont inachevées mais plusieurs participants ont poursuivi dans leur pays d'origine la réflexion engagée à Draveil et à Ouagadougou (notamment au Bénin, Mali et Burkina Faso). Le point le plus positif est peut-être d'avoir suscité une " connivence " entre des acteurs publics et professionnels, et de la coopération internationale.

#### **1.4. Définir la mission d'Afdi**

Les expériences évoquées précédemment s'inscrivent dans des processus récents. Elles permettent cependant de dessiner la mission de coopération Afdi sur cette problématique des enjeux internationaux.

L'approche doit partir des problèmes locaux tels qu'ils se posent aux agriculteurs afin d'en décliner ensuite les éléments de solutions de l'échelon local jusqu'au niveau international. Sans être exclusive, la question des filières de production est probablement l'élément le plus structurant pour conduire ce travail et mesurer les inter-relations entre l'économie internationale, les conditions de production locale et la pérennité des parcours agronomiques.

⇒ L'existence de partenariats Afdi du local au national, peut permettre de conduire des échanges professionnels cohérents sur l'ensemble de ces échelons. Ils nécessitent pour cela un décloisonnement, c'est-à-dire une approche tout à la fois riche et construite sur le plan local mais également ouverte dans le cadre du soutien aux échanges régionaux, nationaux et parfois internationaux.

Ensuite, l'intervention d'Afdi peut se concevoir sur deux plans :

- ◆ Le réseau des partenariats Afdi doit être mieux valorisé pour communiquer une information accessible aux OP concernant les impacts concrets de l'économie internationale et des politiques agricoles sur les pratiques agricoles et les filières de production.
- ◆ Ce travail mené en amont doit contribuer à faciliter la confrontation avec les décideurs professionnels français et européens. La mission d'Afdi est d'accompagner les OP du Sud, mais pas d'en être l'intermédiaire vis-à-vis de leurs homologues du Nord avec lesquels doivent être recherchées les alliances paysannes internationales.

⇒ Il s'agit là d'une capacité nouvelle à acquérir : traiter et diffuser l'information à laquelle nous avons accès plus facilement que les OP du Sud, faciliter le dialogue professionnel Nord-Sud et ne pas s'y substituer.

Enfin, cette démarche de coopération doit être associée à celle d'autres acteurs du développement qui apportent leur compétence dans l'analyse macro-économique des enjeux internationaux ou qui occupent une fonction institutionnelle susceptible d'extraire le monde rural de son isolement dans la défense de ses intérêts.

⇒ Le partenariat engagé avec le Ministère des Affaires Etrangères et celui de l'Agriculture, lors des rencontres de Draveil et de Ouagadougou, doit être renforcé. Les programmes de professionnalisation constituent un support pertinent pour développer des actions de formation et de concertation sur les enjeux internationaux.

## **2. Développement local : la démocratie et le développement se construisent à la base**

### **2.1. Au travers des partenariats décentralisés nous contribuons au développement local**

Le développement local est un processus de mobilisation des acteurs d'un espace donné qui vont entreprendre un projet commun basé sur la valorisation des ressources humaines, naturelles et économiques de ce territoire.

De part son origine et son assise décentralisée, l'action d'Afdi privilégie le soutien aux initiatives paysannes locales. Cette spécificité favorise la prise en compte des réalités rurales et du dynamisme des hommes et des femmes engagés dans le développement de leur environnement. La pratique des échanges professionnels peut alors accompagner des actions et traiter des thèmes de l'activité professionnelle ayant une assise concrète et proche des individus.

### **2.2. L'action locale doit servir une finalité plus large**

Mais ce principe d'action des Afdi doit aujourd'hui être redéfini au regard de l'évolution de l'environnement social et économique du monde rural des PED. Le fait d'être local ne confère pas à priori un label de qualité à un partenariat Afdi.

Le propos d'une OP burkinabè, partenaire d'Afdi, nous éclaire sur ce point :

*“ Nous sommes devenus grands aujourd'hui (parlant de l'OP qui a pris une dimension provinciale), mais Afdi dit qu'ils sont petits, qu'ils ne peuvent plus nous appuyer ”.*<sup>4</sup>

Pour éviter le saupoudrage, une stratégie cohérente doit être engagée quant au choix et à la conduite de ces partenariats. Le renforcement de l'autonomie des paysans dans la maîtrise du développement en est le fondement. Il s'agit du premier ferment de la démocratie, c'est-à-dire la capacité de l'individu à proposer des solutions aux problèmes qu'il rencontre et à agir lui-même pour les mettre en œuvre.

En ce sens, la relation partenariale avec des agriculteurs français doit contribuer à ouvrir les individus à leur environnement et à les accompagner dans cette voie. Si elle conduit à une relation exclusive sans cette perspective d'élargissement, le partenariat constitue une entrave au développement et il est préférable de la suspendre. A l'inverse, quand cet élargissement est revendiqué par les partenaires du Sud, tout doit être entrepris pour le faciliter en mobilisant les moyens et les compétences nécessaires.

---

<sup>4</sup> Evaluation des échanges paysans au Burkina Faso en novembre 1999. Claire KABORE.

Il en résulte trois conséquences précises :

- ⇒ Afdi ne sera jamais “ présente ” sur l’ensemble des espaces ruraux dans les pays où elle intervient. S’associer à des initiatives de développement local doit par conséquent répondre à l’objectif principal d’en faciliter la diffusion et le rayonnement.
- ⇒ Agir localement nécessite une double connaissance : celle de la culture et de l’histoire de ses partenaires, mais également la perception des facteurs de développement, des acteurs et des politiques qui sont en œuvre au travers des différentes régions et du pays dans son ensemble. Reconnaissons nos limites dans ce domaine compte tenu du caractère intermittent de notre coopération, et compensons les par l’incitation aux échanges locaux et régionaux : entre paysans d’abord, mais également avec les organismes et structures de développement. Ce devrait être le premier critère d’évaluation des partenariats Afdi.
- ⇒ Agir localement n’autorise pas l’isolement. L’intervention des uns doit contribuer au dynamisme des autres et implique la co-responsabilité des équipes Afdi. Plus largement, elle concerne l’ensemble des intervenants professionnels français face à des mouvements paysans qui, en se structurant sur le plan régional et national, sont en droit d’attendre une plus grande cohérence de la coopération professionnelle du Nord.

### **2.3. Les nouvelles dimensions du partenariat Afdi au travers de la coopération décentralisée**

Avec la réforme de la Coopération au sein du Ministère des Affaires Etrangères, on assiste à la disparition progressive du “ traitement spécial ” accordé à certains “ pays du champ ” qui édifiait un mur censé abriter du changement un certain nombre de ces pays. Durant 30 ans, une grande part de l’énergie du dispositif de coopération a été consacrée à exporter un modèle d’Etat, oubliant pour une large part que le développement ne se construit pas sans une société civile disposant d’un espace de liberté et de responsabilité.

Cette réforme a ses zones d’ombre (baisse de la ressource allouée à l’aide au développement, prééminence du “ diplomatique ” sur l’approche développement), mais elle a le mérite de poser plus clairement que par le passé les enjeux de la coopération décentralisée, c’est-à-dire celle des acteurs sociaux et économiques et celle des collectivités locales.

Elle intervient au moment où certains PED adoptent de nouvelles politiques de décentralisation. Les “ micro projets ” des années 70 n’ont plus grand chose à voir avec la démarche de développement local qui constitue de plus en plus un élément central des politiques de développement. Les réformes institutionnelles qui ont érigé les collectivités locales au Sénégal, au Mali, au Burkina ou à Madagascar, traduisent cette évolution.

***Cette évolution est particulièrement importante pour le monde rural et pose un nouveau défi pour le partenariat professionnel d’Afdi.***

Parler de collectivités locales dans les PED, c'est parler pour 60 à 70% de la population et 90% des terroirs, de collectivités rurales. Autrement dit les paysans accèdent progressivement à la citoyenneté dont le Larousse nous donne la définition suivante : *“ Citoyenneté : qualité de la personne disposant, dans une communauté politique donnée, de l'ensemble des droits civils et politiques ”*.

Cette citoyenneté ne pourra se développer sur le plan local sans l'exercice de la responsabilité des individus au sein des institutions publiques nouvellement créées. Elles vont constituer un levier dans la promotion du monde rural. En parallèle à la structuration des organismes professionnels, il s'agit d'un espace concret pour agir et participer au développement. C'est donc un enjeu fondamental pour les paysans qui vont devoir gagner leur place au risque sinon de se la faire confisquer par “ les élites ” qui seront tentées d'utiliser ces collectivités locales comme un strapontin politique.

- Ce lien entre activité professionnelle et citoyenneté locale fait partie du vécu des agriculteurs français qui pour beaucoup d'entre eux sont engagés dans la vie communale et les associations de développement local. De la même façon que les partenariats Afdi se sont attachés à structurer le partage d'expérience professionnelle, une nouvelle dimension s'ouvre à certains de ces partenariats dans l'accompagnement des dynamiques issues de la décentralisation en milieu rural.

Mise en place des communautés rurales au Mali

*En 1995, avec le processus de décentralisation au Mali et le projet de création des communautés rurales, des responsables paysans de l'AOPP décident d'organiser des forums régionaux sur le thème “ droits et devoirs des paysans ” dans le cadre de cette décentralisation. Au préalable, ils demandent à Afdi d'organiser un séjour en France pour mieux comprendre les relations entre les agriculteurs et leurs communes.*

*8 délégués maliens vont ainsi tourner en Bretagne, en Basse Normandie et en Lorraine et échanger avec des ruraux engagés dans les collectivités locales. Les forums régionaux organisés dans 6 régions différentes vont rassembler plusieurs centaines de participants ; des représentants de l'administration viendront exposer aux paysans et responsables locaux le projet de décentralisation.*

*En 1999, la réforme est passée et les premières élections locales ont eu lieu. Plusieurs agriculteurs se sont inscrits sur les listes de candidature et certains ont été élus. Ce n'est qu'un point de départ, mais certains de ces nouveaux élus affirment que là où les Organisations Paysannes sont le plus dynamique, il n'y a pas eu de grande difficultés à faire passer des élus paysans.*

Développement communal à Madagascar

*Afdi Bretagne intervient dans le Moyen Ouest à Madagascar depuis 1993. L'objectif est d'abord de soutenir les diversifications agricoles engagées par les agriculteurs de la région. Mais avec la mise en place des communes en décembre 1995, un “ deuxième volet ” est ouvert dans le cadre du partenariat pour l'appui au développement communal. Des animateurs sont recrutés avec les communes concernées afin d'assister les élus communaux et les associations villageoises dans l'élaboration des projets locaux d'infrastructure routière, d'équipements sanitaires et sociaux, etc. Parallèlement Afdi Bretagne sensibilise des communes et communautés de communes bretonnes afin qu'elles établissent des partenariats avec leurs homologues malgaches. Des premiers échanges ont été organisés portant sur le rôle des élus, la formation des agents communaux et la gestion des collectivités. A partir de 2000, une deuxième phase va s'ouvrir dans le cadre de ce projet, qui vise notamment à renforcer le lien entre les activités économiques et professionnelles et cette démarche de développement local.*

Du fait des évolutions décrites précédemment, on assiste actuellement à une mobilisation conséquente des collectivités locales françaises pour la coopération décentralisée. En 1999, le Ministère des Affaires Etrangères a donné une impulsion à ce mouvement au travers des “ Assises de la Coopération Décentralisée ”.

Cette mobilisation positive a aussi ses travers. Elle encourage parfois des initiatives peu cohérentes entre elles et privilégie en certains cas des comportements de type caritatif. Plus fondamentalement, les collectivités locales françaises - conseils généraux, conseils régionaux et surtout municipalités urbaines – risquent de privilégier, compte tenu de nos propres modèles de développement territoriaux, des partenariats axés sur le développement urbain. Celui-ci constitue un enjeu important pour beaucoup de PED et il ne s'agit pas ici de contester la pertinence des partenariats engagés dans ce domaine. Mais il convient d'être attentif à ce que paradoxalement la coopération décentralisée ne marginalise pas l'action en milieu rural.

⇒ Les Afdi ont en conséquence une carte importante à jouer en faisant reconnaître auprès des collectivités locales, plus que tout autre organisme n'ayant pas la même assise territoriale, leur compétence en matière de coopération entre acteurs locaux du développement. L'exemple montre dans plusieurs régions (citons la Lorraine, la Bretagne et les Pays de Loire) que cette compétence est généralement reconnue lorsqu'une stratégie de communication est entreprise de façon volontariste.

### **3 Les organisations paysannes et professionnelles ont des dimensions multiples : sociale, économique et politique**

Depuis 10 ans, l'organisation professionnelle s'est imposée comme l'enjeu principal du développement du monde rural. Les États comme les grands bailleurs de fonds l'ont intégré dans les stratégies liées à la privatisation du secteur agricole, dans une optique de transfert des systèmes administratifs d'encadrement vers une maîtrise professionnelle des fonctions techniques et économiques de l'activité de production.

De fait, le monde paysan s'est structuré et parler " d'émergence de l'organisation paysanne " paraît quelque peu dépassé.

Cette évolution positive doit être soulignée mais elle soulève cependant de nombreuses questions :

- ◆ l'espace donné à l'autonomie professionnelle va de pair avec la dégradation des services dans le monde rural, tant sur le plan productif que social : services de santé, système éducatif et de formation, accès aux facteurs de production (financement, semences et engrais), mise en marché de la production, etc ;
- ◆ les grandes agences de coopération (Union Européenne, coopérations bilatérales publiques et privées) veulent soutenir l'organisation professionnelle mais elles ont des difficultés à prendre en compte les dynamiques paysannes préexistantes ou imposent aux OP leurs conditionnalités sans véritables concertations ;
- ◆ les administrations persistent souvent à se méfier des démarches paysannes autonomes et sont tentées de substituer à l'encadrement direct du paysan l'encadrement de leurs organisations ;
- ◆ les organisations professionnelles disposent rarement de la capacité financière et institutionnelle pour assumer les fonctions d'organisation du développement qui sont attendues d'elles.

En fait, derrière la multiplicité des acteurs qui interviennent aujourd'hui dans le développement rural – paysans, administrations, États, opérateurs privés et ONG, agences

de coopération – deux approches se sont progressivement dessinées en matière d'organisation du monde rural :

- une approche économique qui privilégie l'organisation au sein des filières et l'efficacité des services à la production (intrants, crédit, vulgarisation) ;
- une approche “ politique ” qui vise, au travers de l'OP, à permettre aux paysans d'exercer un droit de regard sur le “ projet de développement global ” des pays concernés.

Selon les circonstances, ces deux approches peuvent être conjointes ou séparées et le principal enjeu sera la capacité du monde paysan à effectuer lui-même ses arbitrages et à opérer des choix selon ses propres intérêts.

Dans ce contexte, la mission d'Afdi ne voit pas sa trajectoire modifiée mais des exigences nouvelles apparaissent quant au choix de ses interventions et les modalités de leur mise en œuvre.

### **3.1. Le savoir-faire des paysans français : maîtriser le développement des exploitations agricoles au travers de l'organisation professionnelle**

L'action d'Afdi prend sa source dans une expérience qui place le développement de l'exploitation et la maîtrise d'un métier *devant* les structures collectives. L'importance accordée à l'organisation professionnelle ne doit ainsi pas faire oublier sa fonction première : apporter une véritable plus-value aux paysans sur le plan de leur autonomie et de leur responsabilité individuelle et familiale. Or bien des projets qui placent en première ligne l'organisation professionnelle conduisent à renforcer la dépendance des agriculteurs vis-à-vis de l'environnement financier et institutionnel créés par ces même projets. Il s'agit donc bien de distinguer “ *la main et l'outil* ”.

C'est également pour cette raison que le partenariat professionnel doit se référer à des savoir-faire et des expériences plus qu'à des modèles ou des systèmes d'organisation. L'organisation “ *outil* ” doit être façonnée par “ *la main* ” des personnes qui en feront usage afin de servir leur intérêt propre.

⇒ Ce fondement culturel du développement agricole français doit ainsi assurer l'assise de la coopération d'Afdi avec les OP partenaires et conférer une plus grande rigueur aux programmes d'action décidés conjointement. Notre domaine pertinent d'intervention s'inscrit dans l'acquisition par les paysans des leviers du développement au travers de l'organisation paysanne. Ne masquons pas le fait que cette proposition est complexe aux yeux d'un grand nombre d'institutions de développement international qui attendent des recettes simples et instrumentales pour accroître à court terme les performances techniques et économiques de l'agriculture. Pour surmonter les réserves suscitées par notre approche, nous ne pouvons agir seuls. L'organisation du développement agricole en France a été, dans la durée, une affaire gérée par les agriculteurs et négociée avec l'Etat. Ce partenariat Etat-Profession doit aujourd'hui être mis en avant sur la scène internationale face à des systèmes politiques et économiques qui n'ont pas le même vécu.

### 3.2. Programmes de professionnalisation : des acquis à consolider mais une démarche à faire évoluer

Lorsque la démarche a été initiée au début des années 90 dans cinq PED<sup>5</sup>, elle a soulevé de nombreuses réticences tant au sein d'Afdi qu'aux yeux d'un certain nombre d'acteurs de la coopération internationale.

Ces réticences portaient sur les éléments décrits ci-après. Rappeler aujourd'hui ces questions n'est pas qu'un simple exercice de mémoire. Elles permettent de mesurer le chemin parcouru et surtout d'analyser dans le contexte actuel les orientations qui devraient se dessiner pour faire évoluer la démarche.

#### ⇒ Une représentation nationale paysanne fragile et accélérée artificiellement ?

Il est évident que les programmes de professionnalisation ont interféré dans le processus de structuration et de représentation nationale du milieu professionnel des pays concernés. La question continue de se poser aujourd'hui quant à la représentativité des OPA nationales qui se sont constituées dans l'environnement de ces programmes, et des délégués professionnels siégeant dans les CPC<sup>6</sup>.

Pour tenter de mieux comprendre les processus en cours, trois situations peuvent être comparées :

*Au Mali à partir de 1992/93, sans qu'il soit alors question de programme de professionnalisation, des OP locales et régionales commencent à se réunir régulièrement à Ségou au sein d'une "Commission Paysanne". Il ne s'agit en rien d'une structure nationale mais d'une plateforme d'information et d'échanges entre paysans. Certaines de ces OP sont partenaires d'équipes Afdi qui participent elles même à ces rencontres. Alors que les programmes de professionnalisation se mettent en place à Madagascar et en Côte d'Ivoire, Afdi va évoquer la démarche auprès de ces OP. L'idée d'une cellule et d'un fonds d'appui aux OP est longuement discutée dans ce cadre informel. Avec la mise en place du programme en 1995/96, la commission paysanne va d'abord se mobiliser pour recruter le chargé de mission malien prévu pour la cellule d'appui (une chargée de mission française est, elle, recrutée par les Afdi intervenant au Mali).*

*Ce recrutement est une expérience nouvelle pour la plupart des responsables paysans qui y participent et qui vont eux-mêmes définir le profil (une personne ayant une expérience d'agriculteur) et les modalités de recrutement (stage préalable dans les OP) du chargé de mission, puis les faire valider par l'administration. Le fonds d'appui aux OP fera également l'objet de longues discussions pour décider de son utilisation. Les OP souhaitent qu'il permette en priorité de financer des actions d'échange et de formation proposées par les structures locales et régionales ainsi que les rencontres nationales. Des critères sont décidés collectivement sur les montants et la participation des OP bénéficiaires. Ce n'est que dans un second temps, à l'instigation de l'administration qui souhaite avoir un interlocuteur juridiquement déclaré, que les membres de la commission paysanne décident de créer une structure nationale : l'Association des Organisations Paysannes Professionnelles (AOPP). Des forums régionaux vont être organisés dans l'ensemble du pays pour informer les paysans de la démarche engagée. De nouvelles OP vont alors adhérer à l'AOPP (40 actuellement).*

<sup>5</sup> Madagascar, Côte d'Ivoire, Bénin, Mali et Burkina Faso.

<sup>6</sup> CPC : Comité Paritaire de Concertation. Créé dans le cadre des programmes de professionnalisation agricole, il réunit 4 collèges : les agriculteurs du pays concernés, les agriculteurs français, les pouvoirs publics nationaux, les bailleurs de fonds.

*Au Burkina Faso, une quinzaine d'OP partenaires d'Afdi vont se réunir début 1994 à Bobo Dioulasso avec des agriculteurs français sur le thème de la commercialisation des produits agricoles et l'organisation paysanne au sein des filières. Une réflexion entre Afdi et ces OP s'amorce sur la professionnalisation agricole et la mise en place d'un programme de coopération similaire à celui du Mali. Parallèlement, un processus d'enquêtes et de rencontres paysannes est engagé entre une centaine d'OP du pays, et avec l'appui de la coopération suisse. Il sera dénommé " démarche de Dédougou ", du nom du lieu où se tiendront un certain nombre de ces rencontres paysannes. Avec la mise en place du programme de professionnalisation en 1995 (recrutement du chargé de mission Afdi), l'objectif sera d'accompagner cette démarche paysanne. Mais le programme se bloque : l'administration burkinabè n'accepte pas les propositions formulées par le comité paysan qui s'est constitué, quant au recrutement du chargé de mission burkinabè et à la participation professionnelle au CPC. La coopération française préfère réorienter le programme avec le retrait d'Afdi. Malgré l'échec du programme de professionnalisation, la démarche de Dédougou aboutit avec la création de la FENOP\* en 1996.*

\* FENOP : Fédération Nationale des Organisation Paysannes.

*En Côte d'Ivoire, le programme de professionnalisation est mis en place en 1993. L'activité agricole est marquée par l'existence de grandes filières d'exportation (café, cacao, banane, ananas, etc.) et un processus de restructuration du système d'encadrement agricole de l'Etat. Très rapidement les activités du programme vont être absorbées par les enjeux économiques et institutionnels qui résultent de cet environnement. Les plateformes de discussions qui se réunissent à Abidjan concernent principalement les grandes organisations de filières. Quelques structures régionales sont également représentées mais la dimension paysanne et vivrière de l'agriculture ivoirienne participe peu au débat. Une association nationale, l'ANOPACI\* , se constitue avec ces grandes structures. En mars 1999, pour la première fois, six ans après le démarrage du programme, les OP locales et régionales partenaires d'Afdi se réunissent à Tieningboué avec la participation de représentants de l'ANOPACI. Elles mettent en avant l'intérêt des échanges entre paysans pour mieux connaître les initiatives locales, développer l'information, renforcer les actions de formation à la base. L'ANOPACI est interpellée pour accompagner et faciliter ces actions et prendre en compte l'activité paysanne de base qui est souvent peu concernée par les grandes négociations nationales.*

\*ANOPACI : Association Nationale des OPA de Côte Ivoire.

Dans trois pays différents (et naturellement au-delà de ces pays), le processus de professionnalisation suit à chaque fois un cheminement propre. On peut cependant tirer un certain nombre d'enseignements communs concernant les programmes d'accompagnement et formuler des recommandations pour les années à venir.

- ◆ Les programmes n'ont pas « créé » le processus de professionnalisation. Celui-ci s'est engagé et se poursuit aujourd'hui avec ou sans la Coopération française, selon des logiques propres au monde paysan des pays concernés.
- ◆ Les programmes peuvent cependant jouer un rôle facilitateur. Ils ont des effets démultiplicateurs précisément lorsqu'ils sont attachés directement à des dynamiques locales. La fonction première des programmes est d'accompagner les démarches fédératives entre ces initiatives locales et régionales et de faciliter leur confrontation aux grandes problématiques nationales.
- ◆ Le principal enjeu de ces programmes qui bénéficient de la caution institutionnelle de la Coopération française, est précisément de contribuer à la création d'un espace d'échange et de concertation entre paysans qui soit accepté et reconnu par les institutions publiques nationales. S'ils cèdent aux logiques descendantes impulsées par cet environnement institutionnel, les programmes de professionnalisation ne peuvent que reproduire des schémas d'encadrement largement testés sans réussite par le passé. Ils n'apportent alors aucune plus-value au processus de professionnalisation.

⇒ **Quelle synergie avec les partenariats locaux Afdi ?**

Lorsque les conditions favorables ont pu être réunies, les programmes de professionnalisation ont donné du sens aux partenariats locaux. On peut même considérer que l'impact a très largement débordé les pays mêmes où ces programmes étaient mis en œuvre.

*A Madagascar, le PPdA a permis progressivement de recenser des ressources paysannes locales avec lesquelles progressivement se sont établis huit partenariats Afdi. Très rapidement, des échanges paysans ont été organisés avec le concours des JAC\* délégués par les Afdi auprès des OP locales : formation à des techniques d'intensification rizicoles éprouvées par les paysans, innovations en gestion, structuration de filières courtes, diversifications de production, etc. Des rencontres inter-paysannes ont été organisées successivement dans des régions différentes, afin de faire le point sur les actions réalisées localement et envisager des méthodes pour faciliter leur diffusion dans le cadre des échanges professionnels. Plus récemment, les délégués paysans participant à ces rencontres ont étendu leur réflexion sur des thématiques générales : gestion de l'exploitation, maîtrise paysanne de la filière riz et de certaines filières d'exportation, etc. Très actif au départ dans l'établissement de ces partenariats, le PPdA s'est éloigné ensuite des dynamiques créées dans le cadre de ces échanges paysans, notamment lors des rencontres inter-paysannes.*

*Or c'est précisément dans cette phase que son intervention aurait dû être le plus profitable : pour surmonter les difficultés rencontrées dans la structuration d'une représentation professionnelle nationale, ces rencontres régionales pouvaient constituer une nouvelle assise. Le CPC en décembre 1999 a permis de redéfinir des objectifs en ce sens.*

*Entre les initiatives locales facilitées par les partenariats Afdi, d'une part, et l'émergence d'une véritable plateforme professionnelle nationale, d'autre part, une priorité devra être accordée au renforcement des structures régionales.*

*\*JAC : Jeunes Agriculteurs en Coopération.*

*Au Tchad, Afdi Poitou Charentes intervient depuis 8 ans dans la région du Logone Oriental (région de Doba). Il n'y a pas de programme de professionnalisation mais une organisation paysanne de dimension régionale se met en place : le MPZS<sup>1</sup>. L'action locale d'appui aux banques de céréales et aux groupements d'utilisation de matériel agricole (GUMAC) a progressivement évolué vers la mise en œuvre d'un programme de formation de responsables et une réflexion sur la gestion de la filière coton et des filières vivrières.*

*Plusieurs délégués tchadiens participeront à des rencontres sous-régionales (rencontre formation de Ségou en 1999) et celles organisées en France lors des Journées Nationales. "Hors programme", Afdi Poitou Charentes a contribué à une véritable démarche de professionnalisation.*

*\*MPZS : Mouvement des Producteurs de la Zone Soudanienne.*

Ces deux exemples devraient préciser les orientations pour l'avenir.

- ⇒ L'existence des partenariats locaux doivent renforcer le lien entre les dynamiques paysannes régionales et l'espace de concertation national offert par les programmes de professionnalisation, c'est une carte encore insuffisamment jouée.
- ⇒ La « complicité » réciproque entre les équipes Afdi et l'assistance technique des programmes est indispensable pour renforcer ce lien.
- ⇒ Les « montages » actuels des programmes de professionnalisation ne doivent pas figer les situations. En Guinée comme au Cameroun, la Coopération française a « testé » des approches différentes. L'existence de partenariats Afdi dans ces pays doit plus fortement qu'aujourd'hui être valorisée dans le cadre de ces démarches, à l'image du nouveau programme (PASR) qui se met en place au Tchad actuellement avec une forte implication d'Afdi Poitou Charentes.

⇒ **La concertation Etat-Profession au travers des CPC : une pièce de théâtre qui s'achève ?**

Des incompréhensions se sont manifestées lors de la mise en place des différents comités paritaires de concertations attachés aux programmes de professionnalisation. Considérés parfois comme une instance de pilotage de projet classique, la présence des agriculteurs français paraissait contestable en l'absence d'autres opérateurs non gouvernementaux d'aide à la professionnalisation.

Or précisément, il ne s'agissait pas de "piloter un projet" mais d'ouvrir un espace de concertation Etat-Profession en y apportant la caution de la profession agricole et de l'administration françaises : une expérience éprouvée des pratiques de concertation et de cogestion instaurées dans le cadre du développement agricole français.

Force est de constater que cette concertation au niveau où elle s'est instituée, n'avait pas de précédent. Une confiance – relative selon les pays, parfois impossible (cas du Burkina notamment) – s'est instaurée entre des représentants du monde paysan et ceux de l'Etat.

Ce dialogue demeure aujourd'hui extrêmement fragile et bien des composantes des administrations nationales ne reconnaissent que difficilement la qualité et la compétence des délégués paysans pour s'exprimer sur les politiques agricoles. On veut bien "professionnaliser les agriculteurs", on a parfois du mal à admettre qu'ils soient déjà des professionnels et que le dialogue direct avec l'Etat est un facteur important de la légitimité et de la reconnaissance du monde paysan.

Par ailleurs, les CPC ont été un "prétexte" pour initier un dialogue direct entre des OP du Sud et des syndicalistes, des élus de chambres d'agriculture, de responsables de coopératives français. L'objectif était d'amener ces responsables à s'impliquer dans une relation Nord-Sud et à mieux percevoir les réalités complexes et le dynamisme paysan de ces pays.

Pour autant, ne faut-il pas aujourd'hui s'interroger sur le devenir de ces CPC ?

- ⇒ La présence systématique des professionnels français s'impose-t-elle dans tous les cas ? Si la concertation est engagée, ne faut-il pas investir plus d'énergie et de compétence en amont de la concertation, c'est-à-dire dans la capacité des OP partenaires à assurer leur rôle dans la négociation avec les pouvoirs publics de leur pays ?
- ⇒ L'élan initial est-il toujours aussi fort ? Plusieurs réunions récentes des CPC ont vu une faible participation des représentants de l'administration. Le pari des programmes de professionnalisation était celui d'une profession forte face à un Etat fort. Si ce dernier ne dispose plus des moyens pour conduire une politique négociée avec la profession, quel grain à moudre reste-t-il à celle-ci ?
- ⇒ L'élargissement des CPC doit-il être remis à l'ordre du jour ? Sur le plan professionnel de timides avancées ont été faites auprès de partenaires européens mais elles demeurent assez limitées. L'élargissement aux bailleurs de fonds est plutôt en régression : les autres coopérations bi et multilatérales ne se sont pas réellement associées à la démarche ; en certains cas même, la Coopération française n'arrive pas à réunir toutes ses forces (faible implication de l'AFD).

⇒ **Redéfinir une stratégie globale de la démarche française d'appui à la professionnalisation.**

L'ensemble des éléments évoqué précédemment dessine un tableau contrasté. Des acquis importants sont relevés mais l'avenir de la démarche engagée depuis 7 à 8 ans comporte bien des incertitudes.

- ◆ L'affaiblissement des Etats qui hypothèque les efforts investis au sein du monde paysan pour participer aux politiques nationales de développement rural.
- ◆ Le concept d'appui institutionnel défini au sein du Ministère des Affaires Etrangères est intéressant (asseoir les structures professionnelles qui se sont constituées et aider les administrations publiques à acquérir les compétences en matière de "bonne gouvernance"). Mais la dynamique partenariale est peu visible tant vis-à-vis des acteurs professionnels français que des secteurs de l'administration tels le Ministère de l'agriculture, qui ont une pratique réelle de la cogestion.
- ◆ Face à la coopération multilatérale et son poids grandissant, les pouvoirs publics français et leurs institutions de coopération n'ont pas véritablement exposé leur stratégie. La politique sectorielle agricole de la Commission européenne est le fruit d'un travail d'experts sans contrôle politique apparent ni participation des professions agricoles.

⇒ Tout ceci nécessiterait d'effectuer une revue complète des différents programmes en cours pour rendre plus lisible, au-delà des spécificités de chacun des pays concernés, les objectifs et les modalités d'action des différents partenaires impliqués dans cette démarche. Il ne s'agit pas de conduire une évaluation de plus, mais bien de réunir en tant qu'acteurs de ces programmes (et non bénéficiaires ou opérateurs), l'ensemble des parties concernées pour qu'elles dessinent conjointement cette stratégie future. C'est en premier lieu vis-à-vis du MAE que cette proposition est aujourd'hui formulée. Pour sa part, Afdi interrogera directement les OP concernées sur la façon la plus appropriée de poursuivre une approche qui demeure unique dans le paysage de la coopération internationale : soutenir des dynamiques paysannes autonomes tout en participant aux politiques publiques de développement.

### **3.3. La privatisation des filières et la gestion des services : des enjeux majeurs pour les agriculteurs**

L'efficacité économique des filières agricoles est naturellement un facteur déterminant pour l'avenir du développement rural dans les PED. La mise en marché des produits, le crédit, la gestion des approvisionnements, la vulgarisation ont été des fonctions encadrées par l'Etat durant plusieurs décennies. Le déclin depuis 15 ans de cet encadrement devrait logiquement trouver son alternative dans la privatisation de l'environnement économique de la production agricole.

Le processus qui se met progressivement en place, révèle cependant la multiplicité d'intérêts qui s'exacerbent avec le transfert vers un secteur privé pour l'heure peu consolidé. Le monde paysan fait l'objet d'attentions particulières dans un jeu de pouvoir politique et économique dont il ne possède pas forcément la règle. L'enjeu porte en grande partie sur l'équilibrage des forces en présence au travers de l'organisation professionnelle.

#### **⇒ Privatisation de la filière coton : l'organisation paysanne prise en otage ?**

Durant plusieurs décennies, la filière coton en Afrique de l'Ouest a fonctionné dans un système très intégré entre la production, l'égrenage et la mise en marché. Son efficacité a été prouvée : le système a procuré des revenus au monde paysan, permis de développer un

outil industriel efficace (uniquement au stade de la première transformation) et contribué à alimenter le budget de l'Etat.

Cet équilibre est aujourd'hui remis en cause sous l'influence de la libéralisation et des processus d'ajustement structurel. Les sociétés cotonnières nationales fortement soutenues par la CFDT<sup>7</sup> ont progressivement réduit leur encadrement en matière de vulgarisation, de crédit et de gestion des approvisionnements. Mais actuellement c'est le cœur du système - les usines d'égrenage - qui est concerné. Les bailleurs jouent également un rôle important dans ce processus de libéralisation de la filière coton. Mais ils ne partagent pas forcément la méthode pour y parvenir.

D'un côté, la Coopération française très impliquée dans la filière - via la CFDT – préconise une privatisation qui ne bouscule pas trop vite les institutions en place et leur intégration. Une des orientations en discussion (au Cameroun, au Burkina Faso et au Mali notamment) serait l'entrée des producteurs dans le capital des sociétés cotonnières et le renforcement des dispositifs inter-professionnels. Des projets d'accompagnement ont ainsi vu le jour afin de renforcer l'organisation professionnelle et la bonne gestion des groupements de producteurs afin de les préparer à cette transition.

De l'autre côté, la Banque Mondiale soutient une privatisation plus rapide et complète conduisant à faire éclater le monopole au travers du rachat des sociétés cotonnières par les opérateurs privés présents sur le marché. C'est aujourd'hui la démarche adoptée partiellement par la Côte d'Ivoire. Certains groupements de producteurs, soutenus par la coopération canadienne, tentent de prendre position dans cette privatisation en créant leur propre outil industriel.

Mais cette privatisation s'inscrit actuellement dans un contexte de crise. Après une conjoncture favorable durant plusieurs années et la très forte croissance de la production en Afrique (placée au 3<sup>ème</sup> rang des exportations mondiales), les cours sur le marché mondial ont amorcé une baisse importante. Sans industrie textile permettant de transformer leur production, les pays africains se trouvent à nouveau soumis aux aléas du marché mondial des matières premières. De plus, l'éclatement de la filière coton au sein des multiples entités nationales ne permet pas à ces pays de jouer un rôle significatif dans la régulation du marché.

Plus inquiétant à moyen terme peut-être, la protection phytosanitaire et les systèmes agronomiques se sont fortement dégradés ces dernières années. Le développement de nouvelles zones de production s'est effectué sans véritable politique de vulgarisation, laissant se mettre en place des pratiques agricoles peu soucieuses du renouvellement de la fertilité des sols et très consommatrices en engrais et produits de traitement. Le lien recherche-développement s'est singulièrement appauvri et ce n'est que très récemment que des initiatives revoient le jour en ce domaine (séminaire coton du CIRAD en septembre 1999).

---

<sup>7</sup> CFDT : Compagnie Française Des Textiles.



Cette situation est exemplaire parce qu'elle dépasse la seule problématique du coton.

L'organisation professionnelle se trouve à la croisée de toutes ces préoccupations. L'accroissement des compétences paysannes dans la gestion de la filière est un objectif éminemment louable. Mais il est plus contestable de voir émerger des programmes qui conduisent à organiser des producteurs plus conciliants voir complaisants à l'égard de l'environnement institutionnel et des objectifs qu'il s'est donnés pour restructurer la filière.

Plus que jamais, l'autonomie des producteurs est en jeu pour leur permettre d'opérer des choix selon leur propre intérêt et non celui édicté par cet environnement institutionnel. Ces intérêts respectifs ne sont pas forcément contradictoires et l'objectif ne doit en aucun cas être de les opposer. Mais il est anormal de provoquer des processus d'organisation en marginalisant plus ou moins volontairement les démarches issues du monde paysan lui-même (cas du Burkina actuellement), ou d'interférer dans l'organisation interne d'OP préexistantes lorsque leurs leaders ne conviennent pas aux interlocuteurs extérieurs (cas du SYCOV au Mali).

⇒ Le renforcement des partenariats indépendants est par conséquent une priorité. Au travers de l'information et de la formation, ils doivent accroître l'analyse et la capacité de choix au niveau des OP. L'initiative de l'Observatoire Coton soutenu dans ce domaine par le Réseau APM<sup>8</sup> doit être soulignée. Afdi pourrait s'y associer de façon plus active. Plus largement, l'expérience des OPA françaises dans les multiples aspects de l'action professionnelle que sont l'analyse économique, l'organisation coopérative et inter-professionnelle et la négociation syndicale, doit également contribuer à l'acquisition de ces compétences paysannes autonomes.

### ⇒ **Les démarches inter-professionnelles : une piste à approfondir.**

Nous avons vu avec le cas du coton que la construction du partenariat entre les acteurs au sein d'une même filière passe d'abord par l'existence d'une structuration forte et autonome des producteurs leur permettant d'assumer réellement leur rôle dans ce dispositif.

Certaines filières courtes et moins exposées aux pressions de l'environnement institutionnel peuvent, de ce fait, favoriser plus rapidement l'émergence de ce partenariat. De plus en plus de groupements de producteurs veulent s'impliquer dans la mise en marché de leurs produits, au niveau national et parfois à l'exportation. Ils ont souvent à faire face à la multiplicité des opérateurs (collecteurs, commerçants, exportateurs) qui profitent de leur meilleure connaissance des marchés et des besoins de trésorerie à court terme des familles paysannes, pour imposer les conditions d'achat aux producteurs.

---

<sup>8</sup> APM : Agriculture Paysanne et Modernisation : réseau rassemblant des responsables paysans africains et des ONG françaises.

Plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années qui montrent la faisabilité de ces démarches inter-professionnelles.

***Au Bénin**, la filière ananas est contrôlée par 3 gros exportateurs regroupés au sein de l'APFB peu soucieuse d'associer les producteurs familiaux à leurs affaires. A partir de 1995, par l'entremise du programme de professionnalisation (PPAB), des petits et moyens producteurs regroupés au sein du CTA (Centre Technique de l'Ananas) se mettent en relation avec Afdi Corrèze et l'UCOFEL (Union des Coopératives Fruits et Légumes). L'objectif du CTA est de conduire directement des opérations d'exportation.*

*Une double démarche est engagée par les partenaires français. D'une part, mettre en place une organisation efficiente de l'exportation avec ces producteurs (cahier des charges, circuit de financement et d'approvisionnement pour l'emballage, organisation du calendrier, identification qualité, etc.), et d'autre part, identifier les acheteurs en France, notamment sur le marché de Rungis. L'intervention d'UCOFEL est déterminante au travers de ses compétences techniques et professionnelles et au travers de son réseau commercial en France (fichier des acheteurs). 14 opérations d'export seront réalisées en 1998/99. Dans un premier temps, les exportateurs traditionnels vont tenter de faire échouer l'opération (blocage des cartons d'emballage dans le port de Cotonou). La réalisation des opérations d'export, malgré ce frein, va faire évoluer les esprits. En 1999, producteurs et exportateurs se réunissent au sein d'une nouvelle fédération, la FENOPAB. Toutes les difficultés sont loin d'être surmontées mais les producteurs paysans, via leurs groupements, sont aujourd'hui en mesure de discuter avec les gros opérateurs, grâce à l'expérience concrète qu'ils ont acquise dans l'organisation d'une mise en marché et l'élaboration d'un cahier des charges.*

***A Madagascar**, le PAEA (Projet d'Appui aux Exportations Agricoles – Coopération française) soutient la relance de certaines filières exports du pays (litchis, grains secs, légumes frais, etc.). Le projet considère que la relation producteur-opérateurs doit s'établir "naturellement" sans trop d'interférences extérieures. Néanmoins plus récemment, le PAEA a souhaité se rapprocher d'Afdi et des OP malgaches partenaires.*

*Une opération de relance de la filière pois du cap se met en place en 1999 dans la région de Morondava (côte ouest) et au nord de Tuléar (Befandriana) avec la participation d'Afdi (mise à disposition d'une chargée de mission). Il s'agit de diffuser et multiplier des semences sélectionnées. Le PAEA offre des conditions favorables à quelques opérateurs malgaches afin qu'ils assurent la diffusion de ces semences. La première campagne n'est pas couronnée par un très grand succès. Les producteurs se plaignent de ne pas avoir été payés à la qualité et les collecteurs rétorquent que le produit livré ne répondait pas à cette exigence. Néanmoins, les producteurs de Befandriana organisés au sein de la MdP (Maison des Paysans) souhaitent poursuivre l'opération et l'élargir à d'autres légumineuses sèches (lingot blanc, black eyes,...). Une concertation se met en place entre quelques collecteurs, la MdP et une structure semencière (Tairisoa). Les conditions pour un partenariat plus équilibré entre les différents acteurs de la filière, se mettent progressivement en place. Afdi Saône et Loire présente sur la zone au travers d'une JAC apportera son concours à cette opération.*

### **⇒ Passer de la vulgarisation agricole à un conseil technique et économique négocié et maîtrisé par les OP.**

Les débats d'experts ont été très vifs autour des concepts de vulgarisation qui avaient cours dans les années 80, notamment entre les protagonistes et les détracteurs de la méthode Bénor "training and visit" mise en oeuvre par la Banque Mondiale.

Progressivement ces débats se sont apaisés grâce à de nouvelles concertations entre plusieurs coopérations bi et multilatérales (initiative dite de "Neuchâtel" en 1995), et surtout la participation des OP à l'image du séminaire de Ségou en novembre 1999.

Les effets ne sont pas encore bien palpables sur le terrain. La vulgarisation demeure encore largement le domaine de grands programmes pilotés par l'Etat ou des structures para-administratives, et la qualité des conseils techniques et économiques dispensés auprès des agriculteurs est très largement contestée par ceux-ci.

Parallèlement cependant, des projets de proximité ont développé des démarches plus participatives et plus adaptées aux besoins locaux exprimés par les agriculteurs. Il s'agit alors moins de vulgariser une technique de haut en bas ("up to down" comme disent les anglo-saxons) que de valoriser des échanges de savoir-faire au sein du monde paysan et de mettre en place des "centres de conseil" directement intégrés aux OP ou qui contractualisent avec elles.

Ces deux exemples parmi beaucoup d'autres, montrent la capacité des OP à maîtriser le conseil technique et économique nécessaire au développement des exploitations. La pertinence des services mis en œuvre est inversement proportionnelle aux moyens mobilisés.

A l'inverse, c'est bien l'absence de décentralisation des moyens mis en œuvre dans le cadre des grands programmes nationaux, qui les rend peu efficaces.

***Le développement rizicole dans la "zone office du Niger" au Mali a progressivement favorisé l'émergence de multiples organisations paysannes dont certaines se sont aujourd'hui fédérées sur le plan régional. Depuis 1995, le projet "centres de prestations de services" appuyé par l'IRAM s'inscrit dans ce contexte. Il s'agit de permettre aux OP qui le souhaitent de se doter de centres de prestations directement financés et gérés par elles, pouvant leur fournir des appuis juridiques (dans les domaines fonciers et commerciaux) et en gestion, ou des services tels que l'alphabétisation fonctionnelle. Des conseillers sont recrutés et rémunérés par ces centres. Il y a actuellement une soixantaine d'OP adhérentes à 5 centres différents. Ceux-ci sont administrés par les paysans élus issus de ces OP.***

***Dans la région de Dédougou au Burkina Faso, en pleine zone de production cotonnière, les responsables de l'UPPM\* souhaitent qu'un travail de gestion soit engagé au niveau des exploitations agricoles. Il s'agit d'y voir plus clair sur le revenu du producteur, lui permettre de faire des choix au niveau de l'exploitation (y compris de ne pas produire du coton s'il est plus rentable de développer d'autres spéculations). Le grand projet gestion mis en œuvre par l'AFD pour redresser la filière coton ne répond pas à cette demande plus centrée sur l'exploitation. Avec des moyens plus réduits, Afdi Picardie, Nord Pas-de-Calais et Bas-Rhin décident d'apporter un appui au projet de l'UPPM en déléguant un JAC sur le terrain à partir de 1998 et en accompagnant le programme gestion avec des conseillers et professionnels français. De son côté, l'UPPM recrute deux conseillers burkinabè. Le suivi de gestion porte actuellement sur un réseau de 140 exploitants qui se sont portés volontaires.***

*\*UPPM : Union des Producteurs de la Province du Mouhoun.*

Pour Afdi, il s'agit de prendre en compte les évolutions en cours :

- ⇒ en travaillant plus avec des projets si ceux-ci s'inscrivent réellement dans une dynamique d'appropriation des services par les paysans au travers de leurs OP ;
- ⇒ en favorisant en toute situation le rapprochement entre les OP partenaires et les services locaux, publics ou privés, susceptibles de répondre aux demandes de mieux en mieux formulées par les paysans. C'est par la pratique répétée de cette concertation et en renforçant la demande structurée au niveau des producteurs que ces services évolueront en profondeur ;
- ⇒ en s'appuyant sur les démarches "groupes de développement" (CETA, GVA,...) issues de l'expérience professionnelle française, pour inciter les OP partenaires à les mettre en œuvre et à revendiquer leur prise en compte par l'environnement institutionnel.

### 3.4. **Quelle assise institutionnelle pour les OP ? La double question des ressources humaines et financières**

- Le développement et la pérennité des OP sont aujourd'hui très largement limités aux ressources humaines et financières dont elles peuvent disposer. Des compétences techniques et des moyens matériels doivent être réunis pour leur permettre d'assumer leurs missions auprès des agriculteurs, alors que l'environnement économique et financier dispose de peu de ressources accessibles. Ce problème largement évoqué par les adhérents et responsables d'OP, soulève de nombreuses questions dans le cadre des partenariats Afdi.

#### ⇒ **L'engagement individuel dans l'OP, un principe de base.**

Bien des OP apparaissent comme des coquilles vides et parfois comme des guichets où les paysans viennent se servir sans véritablement s'engager dans la consolidation d'un outil censé leur appartenir en propre. A leur décharge, il faut bien reconnaître que pendant de longues années le développement agricole n'a été conçu qu'en terme d'encadrement : le progrès est la résultante du savoir technique et économique extérieur. Cette conception ne s'est pas effacée par le miracle de la " professionnalisation ". Significativement, on évoque encore aujourd'hui très largement le fait que *" les organisations professionnelles doivent encadrer le monde paysan "*.

L'engagement individuel des membres de l'OP est la clé de leur avenir. Elle est au centre des échanges Nord-Sud de paysans à paysans. Au demeurant, elle interpelle aussi les pratiques professionnelles des partenaires du Nord vis-à-vis de leur propre environnement institutionnel.

L'engagement dont il est question, est multiforme :

- il s'agit d'abord d'un investissement humain : l'apport d'un savoir-faire, d'une expérience ou d'un travail qui va permettre au groupe de créer une plus-value collective profitable à chacun de ses membres ;
- mais il s'agit également d'un apport financier ou matériel qui devra couvrir pour partie les charges de fonctionnement des services fournis par l'OP.

Cet engagement au sein de l'OP ne doit pas s'effectuer au détriment de l'équilibre de l'exploitation agricole et du revenu du responsable qui va s'y investir.

Aussi élémentaires que puissent apparaître ces règles, elles constituent pourtant souvent une pierre d'achoppement au sein des OP. Il est légitime pour les Afdi, de conditionner leur partenariat à la clarification de ces règles de base.

## ⇒ Comment s'affranchir des “ projets de développement ” ?

Certains projets ont su évoluer dans un environnement rural plus participatif et conscient de ses responsabilités. Mais l'implication plus directe des OP dans les objectifs et les actions du projet se heurte souvent à l'environnement technique et financier généré par celui-ci.

Les Afdi peuvent jouer un rôle important pour accompagner ces processus de transition si elles réussissent précisément à adopter une démarche “ hors projet ”. Cette démarche revient à renvoyer la balle vers les responsables paysans pour qu'ils s'approprient la finalité et les modalités des outils qu'ils souhaitent développer au sein de leurs OP. Il s'agit en quelque sorte de “redimensionner” ces outils en fonction de l'environnement culturel et économique du monde paysan. Très concrètement, le recrutement de collaborateurs techniques et d'animateurs au sein des OP devrait s'opérer selon des processus définis et maîtrisés par les paysans et non selon les critères d'efficacité définis par les projets.

*Dans la région de Tuléar à Madagascar, le Projet Sud Ouest (PSO) a suscité une forte dynamique d'organisation au sein du monde paysan, matérialisée par la création de la Maison des Paysans (MdP). Plusieurs commissions filières et thématiques se sont mises en place et sont animées par des élus professionnels. Sur le terrain, de nombreuses actions techniques et d'organisation économique sont conduites avec la participation des agriculteurs qui en tirent un profit concret pour leurs exploitations. Le projet a mis à disposition des groupes locaux et de la MdP, une assistance technique composée d'animateurs et de conseillers techniques malgaches, épaulés par une équipe de 3 JAC. En lien avec Afdi Saône et Loire, ces JAC doivent plus particulièrement contribuer au renforcement de l'organisation professionnelle. La deuxième phase du PSO qui s'est amorcée en 1999, vise à opérer un transfert de cette assistance technique, gérée par le projet, vers la MdP. C'est une phase particulièrement délicate compte tenu du profil (jeunes universitaires) et du niveau de rémunération des animateurs malgaches, qui ont été déterminés initialement par la structure projet. La motivation et la compétence de ces animateurs est incontestable, mais ils manifestent quelque inquiétude sur le maintien de leur statut dans le cadre de l'organisation professionnelle. Du côté des élus professionnels, le transfert de gestion des moyens financiers du projet doit leur permettre d'assumer pleinement leur responsabilité. Mais ce transfert ne constitue pas à l'heure actuelle une garantie quant à la permanence de la ressource. Celle-ci sera-t-elle demain à la hauteur des moyens humains et matériels offerts actuellement par le projet ?*

## ⇒ Accompagner la réflexion globale au sein des OP sur le financement du développement agricole.

Les expériences locales évoquées précédemment doivent aujourd'hui nourrir une réflexion plus large sur les enjeux du financement du développement agricole. Le risque actuel est en effet de voir s'accroître des différenciations au sein de l'activité agricole, en fonction du choix opéré par les bailleurs de fonds plus que par celui décidé par les acteurs paysans eux-mêmes.

C'est ainsi que deux cas de figure se présentent actuellement :

- ◆ D'une part, certains grands bailleurs institutionnels ciblent leurs interventions sur l'efficacité économique des filières de production avec des volumes financiers conséquents sous forme de prêts et parfois de subventions (PMA). Une relation contractuelle est établie avec des opérateurs économiques selon les critères de compétitivité. Pour émarger à ces financements, les OP doivent faire la preuve de leur avantage concurrentiel vis-à-vis du secteur privé. De fait, l'appui du bailleur de fonds exclut les activités « non rentables ».

- ◆ D'autre part, les fonctions sociales ou « non marchandes » (équipements sociaux, formation, etc.) font l'objet de programmes nationaux qui font parfois appel à l'organisation du monde rural pour participer à ces services, mais généralement très en aval des choix stratégiques opérés entre les bailleurs de fonds et les Etats.

Ce développement « à deux vitesses » - secteur compétitif, d'une part, traitement social, de l'autre – est peut-être la dérive la plus grave qui se dessine. Il devient donc urgent que le monde professionnel mène sa propre réflexion sur les grandes options du développement agricole et son financement.

L'expérience du financement du développement agricole en France peut constituer une référence pour les acteurs publics et professionnels des pays partenaires. La combinaison de certains transferts budgétaires publics et des prélèvements financiers sur le produit agricole ont permis de financer des activités de développement de nature transversale à moyen et long terme. La conception d'un tel système résulte d'une véritable concertation entre l'Etat et une profession porteuse d'un projet pour le développement des exploitations familiales.

Les OPA ont ainsi pu développer un ensemble de services avec la combinaison de leurs ressources propres et celles mutualisées dans le cadre des fonds de développement.

*Reprenons ici l'exemple du fonds d'appui aux OP mis en place au Mali dans le cadre du programme de professionnalisation (cf 3.2.). Ce fonds d'appui n'a pas été mis en œuvre pour une OP spécifique mais pour toutes celles qui pouvaient répondre aux critères décidés par les paysans. Le budget relativement modique mis à disposition par le bailleur de fonds (ici la Coopération française) a permis d'établir des règles de gestion simples et adaptées aux capacités des OP de les contrôler. L'effet est double :*

- *Il permet à des OP locales de présenter des programmes d'action modestes mais dont elles maîtrisent, sans intermédiaires, l'identification et la réalisation.*
- *Il initie la plateforme nationale (l'AOPP) à une démarche de cogestion d'un fonds de développement, c'est-à-dire le choix des priorités, l'élaboration des règles d'attribution et de suivi des programmes, la maîtrise des outils budgétaires.*

*L'effet levier est d'autant plus élevé que l'apport financier initial a été modéré.*

Cette expérience va aujourd'hui à l'encontre des théories libérales des grandes institutions financières internationales. Il serait légitime que les OP du Sud puissent contester un tel modèle si elles disposaient d'autres références.

Le partenariat avec la profession agricole française peut contribuer à les aider dans leur réflexion et leur négociation. L'idée formulée autour de fonds de développement accessibles directement par les OP pourrait ainsi être approfondie.

### **3.5. Entre le développement local et les enjeux internationaux : la nécessité des fédérations nationales et des concertations régionales**

La structuration professionnelle des filières et des services aux agriculteurs ne pourront suffire pour effectuer des arbitrages qui concernent l'ensemble du monde rural. C'est pourquoi la dimension politique de l'organisation professionnelle doit être reconnue, comme un lieu où les agriculteurs doivent pouvoir débattre, arbitrer puis négocier le type d'agriculture et surtout d'exploitations agricoles qu'ils souhaitent promouvoir.

C'est un enjeu particulièrement important car il n'existe pas de sources d'emploi alternatives évidentes pour ceux qui sont « éjectés » de la production, et il est difficile pour les plus

dynamiques de valoriser leur travail et de faire des économies d'échelles si tout le monde est producteur. En ne mobilisant pas les énergies et les moyens pour permettre aux OP nationales de mener leur propre réflexion sur cette question fondamentale, on laissera les institutions publiques et les grands opérateurs privés effectuer les choix à leur place.

Depuis quelques années, des plate-formes entre OP se sont créées dans un cadre régional (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale notamment). Hors de l'agitation des débats nationaux, elles permettent à des responsables paysans de se retrouver et de prendre la mesure des enjeux auxquels le monde rural sera confronté dans un proche avenir. Il convient d'être attentif à ces espaces nationaux et régionaux qui contribuent à faire émerger une conscience collective du monde paysan et des intérêts qui sont les siens.

⇒ Afdi doit aujourd'hui prendre la mesure de ces démarches nationales et régionales et savoir les accompagner sans complaisance. Notre atout principal est précisément d'enraciner notre action dans le développement local tout en ayant une complicité avec ces organisations nationales. Bien peu d'acteurs de la coopération internationale disposent de ce vécu ; sachons aujourd'hui le valoriser !

#### **4. Coopération multilatérale : un passage aujourd'hui incontournable**

Dans le milieu non gouvernemental, la coopération bilatérale française a fait l'objet de nombreuses critiques durant plusieurs années, en raison du manque de transparence des budgets alloués à l'aide au développement et du traitement particulier, taxé parfois de néo-colonial, opéré par la France vis-à-vis des " pays du champ ". Mais pour Afdi, en dépit des débats parfois vifs qui ont marqué ses relations avec le dispositif français de coopération, les programmes de professionnalisation ont réellement permis de mettre en œuvre des orientations politiques claires et une stratégie d'action cohérente pour le développement rural.



On est aujourd'hui très loin de cette cohérence vis-à-vis de la Commission Européenne et de la Banque Mondiale. Plus grave encore, les orientations qui se dessinent au sein de ces instances apparaissent de plus en plus en contradiction avec un certain nombre de principes défendus en France en matière d'organisation du développement agricole et rural. Ceci est particulièrement inquiétant vis-à-vis de l'Union Européenne où l'approche en matière de coopération pour le développement rural s'éloigne progressivement du projet agricole européen matérialisé par la PAC (intégration régionale et régulation des marchés, politique socio-structurelle, etc.). L'influence française dans les concepts fondamentaux du développement rural semble ainsi s'affaiblir singulièrement.

Mais la réforme de la coopération française engagée depuis deux ans, indique clairement qu'un choix a été opéré pour intégrer les politiques de coopération au développement au sein de l'Union Européenne. Il faut aujourd'hui en prendre acte et agir concrètement pour se positionner à ce niveau.

***Pour Afdi il s'agit de développer deux axes stratégiques.***

#### **4.1. Un axe politique : valoriser le projet agricole français et européen face aux politiques de coopération internationale.**

Il serait vain ici de vouloir agir seul, et il s'agit par conséquent de bien identifier les leviers d'action au travers des alliances à établir avec plusieurs types d'acteurs. On peut en mentionner trois types :

- Une action combinée avec les pouvoirs publics français. Une réflexion doit être engagée avec les représentants français (MAE – Bureau des politiques agricoles) sur la stratégie permettant de valoriser la démarche française de développement au sein de la Commission Européenne (notamment DG Développement – Unité A1 « politique sectorielle agricole »). Les mécanismes de concertation Etat-Profession pour la politique agricole doivent à présent s'étendre dans le cadre européen et nos interlocuteurs du MAE doivent aujourd'hui s'en convaincre eux-mêmes. Notons que cette démarche a pu être initiée vis-à-vis de la Banque Mondiale (séminaire de Washington en juin 1999).
- Se rapprocher des plateformes d'ONG françaises et européennes qui exercent un lobbying parfois efficace vis-à-vis de la CE. La voix des ONG est aujourd'hui plus audible que celle de la profession agricole sur les questions de développement international et leur prolongement au sein de l'OMC. C'est en acceptant le débat et en le rattachant aux expériences concrètes de développement tant en France qu'à l'étranger, que nous pourrions éviter certaines dérives auxquelles nous nous opposons. L'opportunité de la prochaine présidence française à l'UE, doit nous permettre de mettre en avant les principes et les modes d'action que nous préconisons.
- Contribuer à mobiliser sur le plan européen, une vraie stratégie professionnelle de coopération internationale. Des avancées limitées mais cependant significatives ont pu être opérées avec les Pays Bas depuis la création d'Agriterra. Ce partenariat peut trouver une assise concrète dans des programmes de coopération (étude en cours sur une action conjointe Afdi/Agriterra sur la filière pomme de terre). Il conviendrait également de reprendre attache avec le COPA suite à la rencontre organisée en 119998 entre les responsables du COPA (sous présidence de M Luc Guyau) et les délégués des OP du Sud. Cette approche ne peut naturellement être conduite par Afdi que sous un mandat clair des OPA françaises. Enfin, hors Europe, soulignons l'implication forte de l'UPA<sup>9</sup> au Québec, qui a engagé depuis 1992 une action de coopération internationale selon des valeurs identiques aux nôtres.

#### **4.2. Un axe opérationnel et financier**

L'issue prochaine de la Convention d'Objectifs et la préparation d'un nouveau Plan d'Action (voir 3<sup>ème</sup> partie) nous amènera à repositionner nos programmes de coopération vis-à-vis des instances européennes.

De nouvelles procédures de financement dans le cadre des projets ONG doivent nous permettre d'effectuer ce transfert et de valoriser un programme global de partenariats professionnels Nord-Sud, à l'image de la procédure Convention d'Objectifs.

---

<sup>9</sup> UPA : Union des Producteurs Agricoles du Québec.

## **3<sup>ème</sup> partie**

# **De la Convention d'Objectifs au Plan d'Action 2001/2004**

Après avoir proposé les grandes priorités de notre coopération pour les années à venir, nous allons devoir, dans les six mois à venir, élaborer un Plan d'Action permettant de préciser la mise en œuvre concrète de ces axes stratégiques.

Dès à présent, il convient d'en dessiner les éléments fondamentaux en examinant la démarche qui permettra d'assurer le lien entre l'actuelle Convention d'Objectifs et ce nouveau Plan d'Action.



## **1. La Convention d'Objectifs 1997 à 2000 : pour la première fois une entreprise commune aux différentes équipes Afdi**

### **1.1. Des acquis**

Depuis la naissance d'Afdi, c'est la première fois que la plupart des équipes départementales et régionales Afdi se sont dotées d'un programme opérationnel commun. La Convention d'Objectifs a permis, non seulement de définir des objectifs prioritaires conjoints, mais également de réunir les moyens pour les mettre en œuvre.

Le premier acquis de ce programme est d'avoir pu placer **les échanges paysans comme le support systématique au partenariat entre agriculteurs français et ceux des PED**. La Charte du Partenariat avait défini les principes de ces échanges. La Convention d'Objectifs a permis – sur le plan interne et vis-à-vis des bailleurs de fonds – de consacrer l'essentiel des ressources humaines et financières à leur organisation et leur réalisation dans un cadre concerté.

S'agissant d'un programme élaboré collectivement et obéissant à des règles communes, **la Convention d'Objectifs a contribué à rendre plus transparentes les actions** réalisées au travers des 36 partenariats locaux et des axes transversaux gestion et formation. Cette transparence s'est renforcée au travers :

- ◆ des groupes pays organisés régulièrement, permettant de faire circuler l'information sur les réalisations des uns et des autres et d'entreprendre des actions communes (notamment certaines rencontres inter-paysannes) ;
- ◆ et naturellement des comptes rendus annuels exigés par les bailleurs de fonds.

**Les axes prioritaires et transversaux gestion et formation ont renforcé le contenu et les méthodes** conjoints aux partenariats locaux et contribué à opérer leur lien avec les démarches de professionnalisation, avec notamment :

- ◆ le travail réalisé au sein des commissions gestion et formation,
- ◆ l'ouverture de deux cellules d'appui et de coordination, à Madagascar et en Afrique de l'Ouest (basée à Ouagadougou),
- ◆ la rencontre internationale sur « la maîtrise paysanne des actions de formation » à Ségou en février 1999.

Enfin, **la Convention d'Objectifs a conforté la dynamique des Journées Nationales** en consolidant les moyens pour réunir l'ensemble des partenaires (Nord et Sud) et leur permettre de dessiner les nouvelles pistes d'action. C'est à cette occasion, en avril 1998 à La Madine, que **les thèmes des enjeux internationaux et du développement local ont pris une certaine importance**.

### **1.2. Mais il reste des marges de progrès à réaliser**

La transparence des actions a également révélé plus fortement qu'auparavant, leur grande hétérogénéité et parfois leur insuffisante cohérence. Le mérite des bilans annuels effectués avec le Ministère des Affaires Etrangères et l'ANDA est probablement de l'avoir relevé et d'avoir suscité en interne plusieurs débats sur les causes et les moyens de corriger cette hétérogénéité.

Plus que par le passé, c'est d'une certaine façon la co-responsabilité des équipes Afdi dans la conduite de leur action qui est en jeu. L'initiative locale et l'engagement individuel doivent progressivement faire face à des exigences nouvelles dans le cadre de la coopération internationale et s'inscrire dans une approche globale du développement international. L'appartenance au réseau Afdi passe aussi par les devoirs de chacune de ses composantes à l'égard de la cohérence générale.

Un élément central de la réflexion suscitée par la cohérence des actions Afdi a été le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'échelon régional. Des évolutions sensibles ont eu lieu dans plusieurs régions avec l'ouverture de postes d'animateurs régionaux. Mais le chantier demeure largement ouvert pour les années à venir.

### **1.3. Une grande question demeure : l'engagement réciproque entre Afdi et les OPA**

Nous avons relevé plusieurs fois dans la seconde partie, les dimensions multiples de l'engagement professionnel pour accompagner les transformations du développement rural dans les PED. Les programmes de professionnalisation puis la Convention d'Objectifs ont permis de progresser en ce sens. Mais les interpellations des OP partenaires et celles de notre environnement institutionnel demeurent largement d'actualité en ce domaine.

L'hétérogénéité des partenariats Afdi évoquée précédemment est directement associée à la plus ou moins grande capacité mobilisatrice des compétences et des savoir-faire issus des OPA. Une corrélation forte existe entre la qualité des programmes d'action et cette mobilisation professionnelle.

L'enjeu pour les années à venir est autant local que national.

## **2. L'évaluation de la Convention d'Objectifs : une nécessité pour nous mêmes et nos partenaires avant même l'exigence des bailleurs de fonds**

Devons-nous craindre l'évaluation de nos actions et de leur mode opératoire ? Il est vrai que notre approche spécifique, notamment au travers des échanges paysans, a pris un certain temps avant d'être admise au sein des dispositifs classiques de la coopération. Les évaluations conduites dans le cadre des programmes de professionnalisation, ne nous ont que très partiellement satisfaits parce qu'elles n'ont pas été suffisamment des démarches d'acteurs et qu'elles se sont trop limitées à l'approche projet (prise en compte insuffisante des processus et du temps).

Mais l'expérience acquise et la continuité de nos partenariats dans le temps doivent nous permettre de dépasser ces réticences. L'évaluation doit d'abord être considérée comme un outil d'orientation et d'action pour nous-même avant même d'être une exigence – au demeurant parfaitement légitime – des institutions qui nous ont accordé leur appui financier.

**Ce que nous voulons, c'est une véritable dynamique d'« évaluation action » !**

## **2.1. Ce que nous disent les évaluations sur “ les échanges paysans ”**

*« Les agriculteurs français se battent pour leur agriculture. Ici, si tu fais des études tu ne penses qu'à quitter la terre, c'est celui qui n'a pas les moyens qui veut faire l'agriculture. De discuter avec les agriculteurs français, ça nous encourage à être agriculteurs ».*

Cette réflexion exprimée par un agriculteur africain est extraite des multiples entretiens réalisés depuis 1997 dans le cadre de trois évaluations successives sur l'impact des échanges paysans :

- 1) en 1997, l'évaluation des impacts Nord : « La réciprocité des échanges paysans : un moyen pour valoriser les spécificités Afdi » (Florent Beuzelin) ;
- 2) en 1998, l'étude conduite à Madagascar : « Les paysans malgaches parlent de leurs échanges avec les agriculteurs français » (Eric Peraud) ;
- 3) en 1999/2000, l'étude menée en Afrique de l'Ouest : « Perception par les paysans burkinabè et maliens des échanges organisés dans le cadre Afdi » (Claire Kaboré, Souleymane Diarra et plusieurs animateurs locaux burkinabè).

Ces études transversales menées tant en France (approche sur la réciprocité des échanges) qu'au Sud, ont permis de mieux qualifier les impacts des échanges sur :

- les pratiques agricoles,
- les structures sociales,
- les organisations paysannes,
- le concept de développement.

Il n'est pas possible ici de présenter une analyse exhaustive des résultats de ces études, mais trois éléments essentiels doivent être mentionnés.

- ➔ En premier lieu, les agriculteurs interviewés mettent en avant la spécificité des échanges au travers d'une relation fondée sur des pratiques professionnelles et des expériences individuelles. La différence vis-à-vis des projets de développement est très clairement exprimée, Afdi étant perçue comme un organisme d'accompagnement d'une mise en relation entre agriculteurs sans fixer un terme fini au partenariat qui s'est engagé.
- ➔ L'impact sur les changements individuels, sociaux et professionnels semblent être ressentis d'autant plus fortement. Afdi vient échanger des idées et des réflexions sur la base d'une expérience qui suscite l'envie de « faire bouger les choses » dans son environnement (la nécessité de la formation, le rôle de l'organisation professionnelle, etc.). Cet impact peut déstabiliser (l'individu lui-même ou le regard du groupe social vis-à-vis de l'individu qui a participé à ces échanges) mais la durée des partenariats et le renouvellement des échanges sont des facteurs qui permettent de progresser vers ces changements et de franchir des étapes.

→ Enfin, la connaissance du partenaire français et l'expérience de développement dont il témoigne ne sont pas pris « pour argent comptant ». Bien des travers ou des dérives du modèle de développement occidental sont relevés en toute franchise. En définitive, c'est essentiellement la construction de l'individu et la capacité de l'agriculteur à peser sur son environnement, individuellement et collectivement, qui sont retenus plus qu'un système donné à reproduire.

Il ressort également de ces études plusieurs questions quant à l'environnement de ces échanges et de leur valorisation :

- ◆ La réciprocité des échanges pour les agriculteurs français est d'autant plus difficile à exprimer et à valoriser dans l'environnement professionnel que le groupe Afdi n'a pas de stratégie claire pour préparer, suivre et capitaliser ces échanges.
- ◆ Certains agriculteurs et responsables d'OP du Sud ont l'impression que les équipes Afdi ont du mal à bien mesurer les évolutions du milieu rural dans lequel elles interviennent. La durée des partenariats n'est pas forcément un indicateur quant à la connaissance de ce milieu, de ses acteurs, paysans ou non, et des transformations en cours.
- ◆ Enfin, les partenaires du Sud relèvent, au travers de la multiplicité et de la diversité des partenariats, des façons d'être et de faire différentes. Plusieurs contradictions sont mentionnées telles que « Afdi bailleur de fonds » dans certains cas ou les réticences à se porter au-delà du contexte micro local dans d'autres. Sans chercher à l'imposer par le haut, plusieurs responsables des OP nationales indiquent qu'ils aimeraient « y voir plus clair » dans la stratégie d'action de leurs partenaires français.

Les trois études réalisées entre 1997 et aujourd'hui permettent dès à présent de redéfinir un certain nombre d'outils pour la conduite des échanges professionnels.

## **2.2. Ce que nous attendons de l'évaluation de la Convention d'Objectifs. : accepter l'inconfort**

Les 3 études rapidement décrites précédemment s'inscrivent dans une démarche d'auto-évaluation. Ceci n'enlève rien à leur qualité d'autant qu'elles ont été conduites à grande échelle (plusieurs centaines d'entretiens dans 4 pays différents) et avec rigueur (suivi par des comités de pilotage ouverts, indépendance des stagiaires et consultants responsables de ces études).

Mais il s'agissait avant tout d'un exercice d'analyse interne mené au fil des trois ans de la Convention d'Objectifs, qui volontairement ne portait pas sur le résultat des « projets et partenariats » Afdi mais sur une lecture transversale de son mode d'action central.

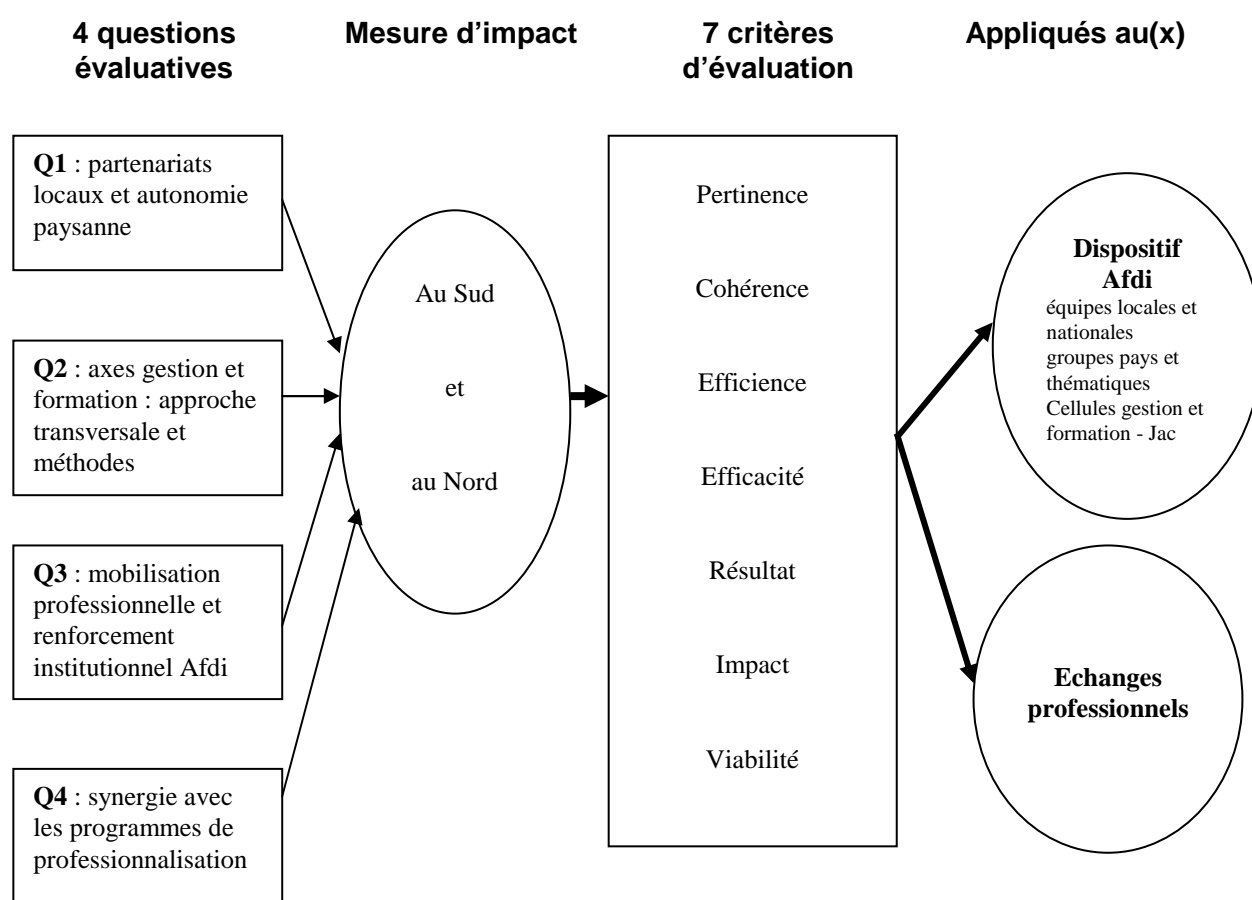
Plus globalement, il s'agit aujourd'hui d'évaluer avec précision et objectivité l'impact de l'outil « Convention d'Objectifs » dont l'échéance arrive en 2000/2001. Compte tenu de la nature de ce premier Plan d'Action concerté mis en œuvre à l'échelon global du mouvement Afdi, deux aspects devront plus particulièrement être appréciés :

- ◆ la « plus-value » apportée par cette démarche au dispositif de concertation et d'action du mouvement Afdi ;
- ◆ et bien évidemment, l'efficacité de cette démarche dans les processus de développement engagés avec nos partenaires paysans dans les PED.

Une évaluation externe s'impose pour effectuer cette analyse, pour trois raisons principales :

- 1) Confier à des professionnels un travail qui nécessite de la rigueur et de la neutralité au regard de la complexité de la tâche à accomplir.
- 2) Nous obliger à fixer des « termes de référence » précis à cette évaluation en les élaborant au sein d'un comité d'évaluation composé des représentants Afdi et des partenaires techniques et financiers extérieurs.
- 3) Elaborer un nouveau Plan d'Action dont la pertinence sera d'autant plus importante et reconnue que nous aurons su intégrer les résultats objectifs issus de cette évaluation.

**Au stade actuel, quatre grandes questions évaluatives pourraient être posées et faire l'objet de la démarche d'évaluation selon le schéma ci-après.**



Il ne s'agit ici que d'une première esquisse qui doit introduire une démarche plus approfondie avec le F3E<sup>10</sup>. Cet organisme spécialisé dans l'évaluation doit en effet nous permettre de réunir les compétences techniques et les moyens financiers pour arrêter les termes de référence et réaliser cette évaluation.

⇒ Mais auparavant, nous devons nous assurer de l'adhésion des équipes Afdi et des OP partenaires pour conduire cette démarche évaluative. Il s'agit avant tout d'une entreprise collective dont l'intérêt porte principalement sur la participation élargie de notre mouvement et de ses partenaires. Nous serons confrontés à une démarche nouvelle et à certains égards inconfortable : le regard extérieur peut fragiliser des certitudes internes. Mais en acceptant ce pari, nous nous donnerons aussi des outils plus objectifs pour préparer l'avenir.

### **3. 2001 à 2004 : un nouveau Plan d'Action**

La combinaison des grandes orientations proposées précédemment et du bilan de notre Convention d'Objectifs doit nous permettre durant la période 2000/2001, d'élaborer notre nouveau Plan d'Action pluriannuel. Dès à présent nous pouvons en dessiner les grands axes.

#### **3.1. A partir des axes stratégiques, les choix d'action devront être sélectifs**

La Convention d'Objectifs 1997/2000 a rassemblé très largement les partenariats des Afdi en fixant quelques grandes lignes directrices mais sans être très sélective. « L'historique » des partenariats a souvent primé sur leur thématique même si celle-ci s'est avérée pertinente dans de nombreux cas. La logique de guichet n'a pas été absente pour pouvoir « émarger » aux financements. Elle s'est cependant fortement atténuée au cours des trois années grâce aux différents lieux de concertation qui se sont renforcés (groupes pays, thématiques, JN, etc.) et des dynamiques d'échange transversal suscitées dans les PED.

Le nouveau Plan d'Action doit formaliser cette évolution au travers des axes stratégiques de notre coopération tels que nous les avons définis dans la deuxième partie. Il s'agit d'en faire nos dénominateurs au sein de ce Plan d'Action.



Ces dénominateurs communs devront nous engager pour les 4 à 5 ans à venir. L'isolement et la défense d'une spécificité d'action demeurent respectables mais ils ne pourront trouver leur place dans le fond commun du nouveau Plan d'Action. C'est l'engagement minimum que peuvent attendre de nous nos partenaires du Sud et le gage de crédibilité à présenter aux bailleurs de fonds dont nous sollicitons le soutien.

L'évaluation des échanges paysans et celle de la Convention d'Objectifs nous permettront d'établir ces critères plus sélectifs.

---

<sup>10</sup> F3E : Fonds pour la promotion des études préalables, études transversales et évaluations.

### **3.2. Accroître et adapter nos compétences professionnelles dans le cadre des partenariats avec les OP du Sud**

Les différents exemples présentés au fil de ce rapport, montrent que les équipes Afdi ont su mobiliser des compétences professionnelles en France en fonction d'objectifs précis fixés dans le cadre de leurs partenariats avec les OP du Sud.

Mais il s'agit aujourd'hui de préciser la démarche que nous devons adopter dans ce domaine, compte tenu des évolutions fortes qui se manifestent au sein des OP partenaires, et des exigences qu'elles sont en droit de formuler.

Deux axes de travail seront développés dans le cadre du nouveau Plan d'Action.

#### **a) Etablir la base de données des compétences requises, en fonction de la nature des partenariats**

Certaines missions donnent encore trop l'impression d'avoir été montée "avec ceux qui étaient disponibles ou ceux que ça intéresse", plutôt qu'en fonction de l'objectif professionnel visé.

La mise en place d'une base de données pourrait améliorer cette gestion des compétences. Elle comporterait deux parties :

- ◆ l'exposé et le détail des différents types de thèmes ou d'axes professionnels développés dans le cadre des partenariats ;
- ◆ le recensement par département et par région des personnes ressources et des compétences professionnelles correspondants à ces axes partenariaux. Ce recensement doit naturellement être effectué avec les structures et personnes concernées et s'appuyer sur une volonté réelle de participer à une action de coopération.

⇒ ***Il s'agit bien d'une démarche dynamique, animée par les équipes locales Afdi, leur permettant de clarifier leurs objectifs d'action et, pour beaucoup d'entre elles, d'élargir le cercle des "habitués".*** Il ne s'agit pas d'établir un "fichier d'experts" de plus.

Certaines équipes régionales ont déjà engagé une démarche de ce type et il conviendra de s'en inspirer pour la généraliser. En effet, en conduisant un travail de façon systématique dans l'ensemble des départements et régions, selon une méthode commune à tous, il s'agirait aussi de mieux combiner et échanger les compétences disponibles dans les différentes régions.

Si naturellement la priorité est de mobiliser localement les personnes ressources, il est complètement anormal que certaines missions ne se fassent pas ou se fassent dans l'improvisation parce qu'on n'a pas pu identifier localement la bonne compétence.

La règle pour un tel outil est naturellement qu'il soit mis à jour en permanence et qu'il puisse circuler au sein du réseau Afdi. Il doit par conséquent passer par un certain formalisme dans sa saisie écrite et dans son suivi.

Le tableau ci-après permet de dessiner le contenu de cet outil. Il est évidemment incomplet et demandera un important travail collectif pour construire un véritable réseau animé par les équipes locales Afdi.

Domaine d'action professionnelle au Sud	Type d'action mise en oeuvre	Compétences professionnelles françaises	Remarques Situation actuelle
<b>Action syndicale</b>	Formation de responsables, animation et communication interne, élaboration d'un projet professionnel, maîtrise de l'analyse économique et politique. Financement du développement.	Responsables et animateurs syndicaux ; structures d'analyse et de prospective économique des OPA, structures de formation de responsables (écoles de responsables, Ifocap, etc.), ANDA.	<i>Quelques initiatives : convention CAM/CNJA et intervention d'animateurs syndicaux. Participations leaders syndicaux aux CPC. Partenariat Ifocap.</i>
<b>Organisation économique</b>	Capacité de négociation avec des opérateurs privés et publics au sein des filières. Démarches contractuelles et interprofessionnelles. Gestion des OP. Réforme des systèmes coopératifs. Partenariats économiques sur filières exports. Gestion du crédit rural.	Cadres professionnels et techniques du système coopératif. Crédit agricole. Responsables des inter-professions.	<i>Investissement faible au niveau Afdi. Des initiatives solides : UCOFEL au Bénin ; filière maraîchère au Burkina avec Pays de Loire ; identification politique crédit agricole en Côte d'Ivoire (CRCA Oise). Démarche très exigeante associant des compétences économiques et un potentiel commercial en France (ex UCOFEL).</i>
<b>Organisation du développement et gestion des services.</b>	Démarches groupes de développement . Echanges technique. Négociation avec les programmes de vulgarisation. Gestion collective de matériels agricoles. Gestion de l'exploitation agricole.	Environnement GVA et CETA. Organisation locale du développement (chambres d'agriculture). Responsables CUMA. CER. ...	<i>Démarche la plus avancée dans le réseau Afdi : partenariats CUMA, gestion, etc. Nécessité d'harmonisation et d'échanges croisés.</i>
<b>Maîtrise professionnelle des outils de formation</b>	Création de systèmes de formation professionnelle. Contractualisation avec les opérateurs de formation	MFR. Lycées agricoles. FAFEA.	<i>Démarche également soutenue avec des partenariats complémentaires Afdi/MFR : Burkina, Madagascar. Axe prioritaire de nombreux partenariats Afdi : besoin d'harmonisation.</i>

### **b) Renforcer les dispositifs d'accompagnement des échanges sur le terrain**

La mise en place des cellules « gestion-formation » à Madagascar et en Afrique de l'Ouest a parfaitement joué leur rôle dans l'identification et l'accompagnement des compétences requises pour les échanges professionnels. Il en va de même dans le cadre plus local des postes de Jeunes Agriculteurs en Coopération.

Ces dispositifs devront être renforcés et étendus dans le cadre du prochain Plan d'Action, pour autant que leur mission soit clairement définie sur le plan de l'accompagnement du partenariat professionnel et non de l'encadrement des projets.

### **3.3. Le “ mouvement ” Afdi : un “ outil ” intelligent pour les OPA**

Le dynamisme d'Afdi repose sur la complémentarité entre :

- ◆ un réseau militant dont l'existence est un gage pour mener une action de coopération qui s'inscrit dans le moyen et le long terme et nécessite en conséquence cet engagement désintéressé et individuel ;
- ◆ la légitimité et les compétences issues des OPA qui confèrent le caractère professionnel de cette coopération.

Depuis quelques années, cette complémentarité est de plus en plus bousculée, pour deux raisons principales. D'une part, l'évolution des OP dans les PED impose des partenariats qui mobilisent des compétences plus diversifiées au sein de la profession que par le passé. D'autre part, les militants qui s'engagent au sein d'Afdi revendiquent leur participation au débat et ne se considèrent pas comme de simples agents d'exécution d'un projet de coopération des OPA. Ils retirent de cette pratique de la coopération une connaissance des problématiques du développement international dont ils souhaitent pouvoir débattre dans leur environnement professionnel.

Le nouveau Plan d'Action peut permettre de renouveler le contrat moral entre les OPA et cet engagement militant. Trois éléments pourraient caractériser ce contrat :

- ⇒ Du côté des OPA, accepter que la participation individuelle à une action de coopération au Sud induit une réflexion propre sur les mécanismes du développement qui se prolonge dans l'action professionnelle conduite au Nord. L'utilité de cette réflexion s'affirme dans le contexte international actuel et face aux enjeux des alliances paysannes.
- ⇒ Du côté des militants, participer plus activement à l'information et la sensibilisation au sein des OPA sur les questions du développement international qu'en définitive, elles connaissent assez peu. L'accueil en France des délégués du Sud est un temps fort de cette sensibilisation.
- ⇒ Du côté des équipes Afdi, solliciter plus à fond la participation des OPA aux partenariats internationaux. Cela passe par un certain « effacement » de l'étiquette Afdi lorsque la relation institutionnelle directe entre OP de même nature s'avère possible et nécessaire. La mission d'Afdi est alors celle de l'accompagnement et de la facilitation.

Il s'agit en définitive d'attester que **la pertinence de l'outil Afdi** pour la profession agricole repose précisément sur la capacité de **ce réseau de militants rassemblés au sein d'un mouvement**, de coopérer, d'analyser et de proposer.

### **3.4. Jouer la carte du partenariat avec d'autres acteurs du développement international**

Nous avons évoqué à plusieurs reprises la multiplicité des acteurs du développement rural qui s'inscrivent dans le paysage de la professionnalisation agricole : ONG de développement, opérateurs privés, administrations, agences de coopération, etc. Notre implication au côté des paysans et de leurs OP ne peut-être exclusive des partenariats que ces OP doivent nouer avec ces acteurs.

Plus que par le passé, nous devons nous associer avec ces intervenants tout en demeurant sélectif en fonction des objectifs qu'ils poursuivent. Cette ouverture répond à plusieurs motifs :

- ⇒ travailler avec des intervenants qui peuvent nous apporter une connaissance du contexte social, culturel et économique et dont les compétences sont complémentaires de la nôtre ;
- ⇒ faciliter le rapprochement entre le monde paysan et les structures de développement implantées durablement dans le pays ;
- ⇒ établir des alliances stratégiques avec des acteurs du développement, dans le jeu complexe d'appui à la professionnalisation du monde rural.

Cette démarche est déjà bien présente dans de nombreux partenariats Afdi. Le nouveau Plan d'Action Afdi devra en faire une approche systématique.

### **3.5. Restructurer le mouvement Afdi pour plus d'efficacité et d'engagement**

L'efficacité du Plan d'Action que nous souhaitons mettre en œuvre reposera en grande partie sur l'évolution de notre fonctionnement interne et la réorganisation de nos structures.

Il s'agit de rendre opérationnel un certain nombre de réflexions développées au cours des deux dernières années, notamment au cours des rencontres de la commission nationale et des réunions des Présidents de région.

#### **⇒ Le fonctionnement des groupes pays et des commissions thématiques**

Le taux de participation aux groupes pays indique qu'il s'agit d'un lieu d'information et d'échange particulièrement apprécié par les équipes Afdi. Mais dans la plupart des cas, leur caractère opérationnel est limité. Chacun vient retirer l'information utile pour la conduite de ses partenariats (et naturellement communiquer aux membres les informations relatives à ses actions) mais l'investissement collectif dans le cadre d'une stratégie globale à l'échelle du pays concerné est le plus souvent limité. Par ailleurs, la participation en nombre à ces groupes de travail n'est pas un gage de qualité compte tenu de l'hétérogénéité des participants (niveau de connaissance inégal).

De ce fait, certaines demandes formulées par les OP du Sud lorsqu'elles dépassent un partenariat spécifique (notamment celles qui émanent des fédérations nationales), demeurent sans réponse.

Parallèlement, le travail engagé au sein des commissions gestion et formation au cours des trois années écoulées, a permis de capitaliser des expériences diverses sur ces thèmes spécifiques et d'élaborer progressivement une approche méthodologique plus formalisée. Mais ce travail n'a pas encore débouché sur une application structurée en fonction des réalités géographiques plus circonscrites.

En conséquence, une réorganisation s'avère nécessaire selon les orientations suivantes :

- ⇒ Elaborer un véritable plan de travail au sein de chaque groupe pays, permettant d'identifier précisément la démarche collective des équipes Afdi au sein d'un même pays. Une attention particulière sera alors attachée aux sollicitations professionnelles du Sud qui dépassent les échelons locaux et nécessitent la recherche de compétences croisées au sein des différentes équipes Afdi ou leur mobilisation au sein des OPA nationales.
- ⇒ Réintégrer la recherche méthodologique des commissions gestion et formation au sein des groupes pays en l'inscrivant de façon systématique dans leur plan de travail durant les années à venir.
- ⇒ Etablir des critères de qualité dans l'animation des groupes et commissions. Le choix des présidents de ces instances, actuellement opéré au sein du CA d'Afdi, doit être élargi en fonction de ces critères de qualité et de compétence.
- ⇒ Conditionner la participation à ces groupes de travail, en fonction d'un réel travail préparatoire effectué en amont, au sein des équipes locales d'Afdi.

⇒ ***Elargir le travail sur de nouveaux thèmes grâce au fonctionnement en réseau.***

L'élaboration d'une base de données des compétences requises dans le cadre des partenariats (cf 3.2.) doit contribuer à renforcer le travail en réseau au sein du mouvement Afdi.

Le développement et l'approfondissement des thèmes professionnels de coopération (CUMA, groupes de développement, filières, etc.) ne pourront être accompagnés de façon permanente par des structures nationales de travail. Un échange plus direct et transversal doit s'établir entre les groupes locaux Afdi, à l'image du groupe élevage réunit récemment par Afdi Massif Central avec les autres Afdi concernées.

Cette approche contribue à renforcer la connaissance mutuelle des équipes Afdi et doit permettre de consolider le mouvement à partir de sa base. Elle permet surtout de soutenir des actions plus efficaces sur le terrain en combinant les compétences identifiées au sein de ces réseaux (exemple de l'action CUMA au Bénin et au Burkina ainsi que des MFR dans ces mêmes pays).

⇒ ***Faire des régions le pivot du mouvement Afdi.***

L'équilibre entre la dynamique locale de coopération et l'intégration nationale au sein du Plan d'Action devra s'opérer à partir des Afdi régionales. C'est à cet échelon que peut se construire la cohérence globale de notre mouvement entre l'engagement local et militant et les orientations communes que nous voulons mettre en œuvre. Le maillage en réseau de nos équipes locales devra s'opérer à partir de cet échelon régional.

Concrètement, il s'agit :

- ◆ de consolider les équipes professionnelles régionales et les moyens de leur fonctionnement ;
- ◆ de renforcer la structure d'animation et de gestion administrative sur le plan régional au travers des postes d'animateurs permanents ;
- ◆ de créer une Commission permanente des Présidents de région permettant de coordonner de façon plus efficace le suivi du Plan d'Action.

Un appui méthodologique doit être conçu spécifiquement pour atteindre cet objectif, en travaillant sur les savoir-faire acquis par certaines Afdi régionales avec le concours de l'équipe administrative nationale.

⇒ ***Formation des responsables : instaurer une université d'hiver.***

La formation des militants et responsables constitue un support prioritaire pour conforter les compétences et renouveler la participation des agriculteurs dans l'action de coopération. Certaines Afdi régionales développent une stratégie locale dans ce domaine mais il manque actuellement une action continue sur le plan national.

La création d'une « université d'hiver » pourrait permettre de conduire chaque année des sessions de formation et de réflexion prospective en faisant appel aux compétences extérieures. Les responsables et animateurs régionaux seraient le public privilégié de cette formation permanente.

⇒ ***les statuts d'Afdi : réfléchir à leur évolution.***

Les grandes orientations définies auparavant introduisent une réflexion sur les conditions statutaires de participation au sein de l'association.

Deux pistes devront être explorées :

- ◆ Les statuts actuels permettent la participation d'un collège de « membres associés ». Selon les Afdi, ce collège est inégalement ouvert. Un certain nombre d'organismes du monde rural accepteraient d'autant plus facilement de s'impliquer dans les actions d'Afdi s'ils adhéraient plus directement à l'association sur le plan statutaire.
- ◆ Actuellement les membres fondateurs d'Afdi, les 4 OPA « personnes morales », détiennent la majorité au sein de l'AG, du CA et du Bureau. Cette majorité comporte un

caractère formel, souvent sans rapport avec les prises de décision qui s'opèrent de façon plus permanente avec les personnes physiques membres de l'association (sur le plan national, cet engagement militant est représenté par les Afdi régionales). Il en résulte un déséquilibre entre ce pouvoir formel et l'engagement réel. L'ajustement pourrait être effectué au travers d'un équilibrage à parité des voix détenues des deux collèges. Une telle évolution est naturellement délicate à formaliser puisqu'elle nécessiterait une réforme des statuts. Mais n'est-elle pas susceptible d'engager chaque membre de l'association – militant et institution – à occuper réellement la place que les statuts lui reconnaissent ?

### **3.6. L'architecture des moyens pour conduire le Plan d'Action**

Plus que l'actuelle Convention d'Objectifs, le nouveau Plan d'Action fera appel à la combinaison élargie des ressources humaines et financières. Ces ressources ne sont pas simplement des « moyens » cumulés et indépendants les uns des autres. Leur articulation aura un effet d'inter-action et de synergie qu'il faut appréhender globalement pour se préparer à les mobiliser.

Nous avons pu constater l'utilité des comptes consolidés au sein du mouvement Afdi. Ils permettent de matérialiser l'étendue de l'investissement humain et financier mobilisé par Afdi dans le cadre de la coopération internationale, et constituent un levier de négociation important vis-à-vis des institutions de financement. Mais à proprement parler ces comptes consolidés ne sont pas aujourd'hui un véritable outil de suivi et de gestion des programmes de coopération, compte tenu de l'hétérogénéité des systèmes d'enregistrement. Un programme d'harmonisation de ces outils devra en conséquence être engagé.

Le tableau ci-après doit nous permettre de préciser la démarche à engager.

**Troisième partie : de la Convention d'Objectifs au Plan d'Action 2001/2004**

Origine de la ressource	Descriptif	Positionnement - Remarques
Commission Européenne / DG Développement Contrat-programme	Cofinancement européen des ONG permettant d'intégrer des programmes transversaux multi-pays.	Le contrat-programme est une nouvelle procédure de cofinancement européen (proche de celle de la Convention d'Objectifs). Elle devrait être en place fin 2000. <u>L'obtention d'un cofinancement européen pour le nouveau Plan d'Action est stratégiquement prioritaire (cf 2<sup>ème</sup> partie ch 4).</u>
MAE / CNG Convention d'Objectifs	Cofinancement français des ONG permettant d'intégrer des programmes transversaux multi-pays.	Cette procédure a bénéficié à Afdi en 1997/2000 et a profondément impulsé notre dynamique de coopération. Le nouveau Plan d'Action sera soumis à nouveau à cette procédure. L'évaluation de la Convention d'Objectifs en cours sera déterminante.
Ministère de l'Agriculture Convention DPEI	Appui financier à la coordination Afdi nationale et au dossier négociation internationale	Convention renouvelée annuellement depuis plusieurs années. Nouvelle dimension depuis deux ans avec la montée en puissance du dossier OMC et négociations connexes (Codex alimentarius/FAO,...). Matérialisation de l'engagement du Minagri dans la coopération Afdi
ANDA Ligne budgétaire développement international	Cofinancement dans le cadre de la Convention d'Objectifs sur la coordination Afdi et les actions gestion et formation.	<u>Financement professionnel clé (effet levier) pour l'obtention des financements publics.</u> Renforcement indispensable pour le prochain Plan d'Action sous peine de perdre la crédibilité de l'engagement professionnel vis-à-vis des pouvoirs publics.
Coopération décentralisée	Lignes coopération internationale des collectivités locales (principalement Conseils Généraux et Régionaux).	Financements très inégalement mobilisés par les Afdi départementales et régionales. Stratégie spécifique à engager (formation, montage dossiers) pour étendre le recourt à ces financements. A relier à l'axe stratégique « développement local » (cf 2 <sup>ème</sup> partie). <u>Critère sélectif pour le prochain Plan d'Action ?</u>
Contribution financière des OPA	Cotisations et subventions des OPA.	A peu évolué ces dernières années, voire parfois régressé (Pacte-Vert Tiers-Monde). Politique de communication à entreprendre, notamment vis-à-vis des produits de placement, fondations professionnelles, etc.
Valorisation des ressources humaines	Valorisation chiffrée du temps consacré et des appuis matériels des agriculteurs, techniciens et cadres agricoles et OPA.	Elément central des ressources Afdi et de l'engagement professionnel dans la coopération internationale. Accepté par les bailleurs de fonds mais avec certaines réticences liées aux outils d'évaluation de ces ressources valorisées. <u>Nécessité de renforcer ces outils d'évaluation au travers des systèmes comptables et de gestion (critères objectifs) et de communiquer avec les institutions publiques.</u>

# **Pour conclure : une invitation au débat**

## **Définir et conduire ce Plan d'Action avec les OP partenaires**

Depuis 1975, l'action d'Afdi se fonde sur la notion de partenariat avec les paysanneries du Sud. Mais cette notion a profondément évolué au cours de ces 25 ans du fait des transformations considérables au sein des sociétés rurales et paysannes dans les PED.

Nous avons pris acte de ces transformations en 1996 avec l'adoption de la Charte Afdi du Partenariat International.

Cette Charte demeure pleinement d'actualité mais il s'agit de lui faire franchir une nouvelle étape en prenant en compte la représentation structurée du monde agricole des PED au travers de leurs groupements professionnels et de leurs associations et fédérations paysannes nationales.

En conséquence, nos nouvelles orientations et le Plan d'Action qui les concrétiseront doivent faire l'objet d'un débat contradictoire avec ces OP partenaires. Pour cette raison, nous avons communiqué à ces OP un « document préparatoire » précisant les grandes questions traitées par Afdi durant la phase préparatoire des Journées Nationales (regroupées dans le présent rapport).

⇒ ***Il appartient naturellement aux membres d'Afdi de prendre leur responsabilité au bout du compte en adoptant les orientations de leur mouvement, mais le Plan d'Action devra s'ouvrir, plus que par le passé, à une véritable démarche contractuelle avec nos partenaires du Sud.***

***Il s'agit de l'enjeu central des Journées Nationales Afdi de Loctudy, du 4 au 6 avril 2000.***